CALQ

# SOUTE· NIR LA CRÉA· TION QUÉBÉ· COISE

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2012 • 2013

*Conseil des arts et des lettres*
Québec

1567 BOURSES ATTRIBUÉES

13,2 M$ EN BOURSES ET SUBVENTIONS DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC (EXCEPTÉ MONTRÉAL ET CAPITALE-NATIONALE)

664 ORGANISMES PROFESSIONNELS SOUTENUS

PARTENAIRE DE LA PRÉSENCE DE CRÉATEURS QUÉBÉCOIS DANS 68 PAYS

**MISSION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**

DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, LE CALQ A POUR MISSION DE SOUTENIR, DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC, LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE, L'EXPÉRIMENTATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DANS LES DOMAINES DES ARTS VISUELS, DES MÉTIERS D'ART, DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS DE LA SCÈNE, DES ARTS MULTIDISCIPLINAIRES, DES ARTS MÉDIATIQUES, AINSI QUE DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE. IL SOUTIENT ÉGALEMENT LE RAYONNEMENT DES ARTISTES, DES ÉCRIVAINS, DES ORGANISMES ARTISTIQUES ET DE LEURS ŒUVRES AU QUÉBEC, AILLEURS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER.

Québec, septembre 2013

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Monsieur le Ministre,
Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et est présenté selon le *Plan stratégique 2012-2016*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente du conseil d'administration,

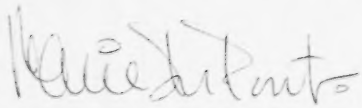

**Marie DuPont**

# TABLE DES MATIÈRES


6 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
11 DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS
12 RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE
13 PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
15 ORGANIGRAMME
16 FAITS SAILLANTS
20 PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 : TABLEAU SYNOPTIQUE
22 SOMMAIRE DES RÉSULTATS
26 RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016
26 Enjeu 1 : La création, levier du développement culturel
31 Enjeu 2 : Le virage numérique
34 Enjeu 3 : L'intervention culturelle concertée
36 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013
56 EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES
56 Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens 2012-2013
57 Utilisation des ressources
57 Ressources humaines
59 Ressources budgétaires et financières
60 Ressources informationnelles
63 Règles pour les bonis au rendement
63 Mesures de réduction des dépenses
64 Allégement réglementaire et administratif
65 Développement durable et changements climatiques
70 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
70 Gouvernance des sociétés d'État
71 Renseignements concernant le fonctionnement des comités
74 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration
78 Renseignements concernant la rémunération
79 Protection des renseignements personnels
80 Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*
81 Politique de financement des services publics
81 Recommandations du Vérificateur général du Québec

82 Annexe 1 : Tableaux complémentaires
97 Annexe 2 : Déclaration de services aux citoyens 2012-2013
100 Annexe 3 : Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs
105 Rapport 2012-2013 en matière d'éthique et de déontologie

APPENDICES
Appendice 1
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2012-2013
Appendice 2
Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2012-2013

Les appendices sont regroupés dans un document spécifique :
Appendices au Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Conseil des arts et des lettres du Québec.
Les listes de ces appendices sont également accessibles sur le site Web du CALQ aux pages suivantes :
www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/bourses_subv.htm
www.calq.gouv.qc.ca/calq/$/comites_jurys.htm

TABLEAUX DU CALQ

19 Tableau 1 : Revenus et dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec
27 Tableau 2 : Nombre de prix et montants accordés par le CALQ
29 Tableau 3 : Soutien à la coproduction internationale
30 Tableau 4 : Soutien à la circulation au Québec
31 Tableau 5 : Nombre de pays visités par les artistes et les organismes soutenus par le CALQ
32 Tableau 6 : Nombre de projets soutenus par discipline artistique dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*
35 Tableau 7 : Soutien aux associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services selon la discipline artistique
56 Tableau 8 : Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2012-2013
57 Tableau 9 : Effectif en poste au 31 mars (en nombre d'employés)
57 Tableau 10 : Effectif utilisé au 31 mars (en équivalant temps complet ETC)
58 Tableau 11 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel selon le champ d'activité
58 Tableau 12 : Évolution des dépenses de formation
58 Tableau 13 : Jours de formation selon les catégories d'emploi
58 Tableau 14 : Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi
59 Tableau 15 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
59 Tableau 16 : Pourcentage de la dépense sur le budget total
59 Tableau 17 : Dépenses de fonctionnement du CALQ et du programme *Mécénat Placements Culture*
60 Tableau 18 : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2012-2013
60 Tableau 19 : Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
60 Tableau 20 : Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles
61 Tableau 21 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2012-2013 – Site Web informationnel du CALQ
62 Tableau 22 : Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2012-2013 – Développement de la prestation électronique de services du CALQ (projet PES)
63 Tableau 23 : Bonis au rendement accordés en 2012-2013 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2011 au 31 mars 2012
64 Tableau 24 : Mesures de réduction des dépenses pour l'exercice financier 2012-2013
78 Tableau 25 : Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2012-2013
79 Tableau 26 : Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2012-2013

TABLEAUX DE L'ANNEXE 1

82 Tableau 27 : Répartition de l'aide financière du CALQ selon la discipline artistique en 2012-2013
83 Tableau 28 : Répartition du soutien financier aux artistes et aux organismes selon la région administrative en 2012-2013
84 Tableau 29 : Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique en 2012-2013
85 Tableau 30 : Bourses accordées aux artistes et aux écrivains selon la région administrative en 2012-2013
86 Tableau 31 : Bourses accordées aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien
86 Tableau 32 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la discipline artistique en 2012-2013
87 Tableau 33 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la région administrative en 2012-2013
87 Tableau 34 : Répartition de l'aide financière aux organismes selon la nature du soutien en 2012-2013

88 Répartition du soutien financier par discipline artistique selon le programme ou le volet en 2012-2013
88 Tableau 35 : Arts du cirque
88 Tableau 36 : Arts multidisciplinaires
89 Tableau 37 : Arts numériques
89 Tableau 38 : Arts visuels
90 Tableau 39 : Cinéma et vidéo
90 Tableau 40 : Danse
91 Tableau 41 : Littérature et conte
91 Tableau 42 : Métiers d'art
92 Tableau 43 : Musique et chanson
92 Tableau 44 : Recherche architecturale
93 Tableau 45 : Théâtre
93 Tableau 46 : Autres secteurs d'activités
94 Tableau 47 : Soutien accordé en 2012-2013 pour des activités internationales

95 Résultats du programme *Mécénat Placements Culture*
95 Tableau 48 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* en 2012-2013 selon la discipline artistique
96 Tableau 49 : Répartition du soutien financier engagé dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* en 2012-2013 selon la région administrative

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 2012-2013 a été marqué par un changement de gouvernement et l'arrivée d'un nouveau ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, issu du théâtre et du cinéma. Sensible aux attentes des milieux artistique et littéraire, l'un de ses premiers gestes, très significatif pour nous, a été de rencontrer le conseil d'administration du CALQ en octobre 2012 et d'affirmer sa volonté de défendre ardemment les arts et la culture, au cœur de l'identité québécoise.

Au terme de son second mandat, le président-directeur général, Yvan Gauthier, a quitté le CALQ après avoir contribué pendant près de 9 ans à en faire un acteur incontournable du développement des arts et des lettres. Yvan Gauthier a réussi à rapprocher le CALQ des différents milieux concernés en multipliant les occasions d'échanges et d'écoute. Il a particulièrement œuvré à établir un meilleur équilibre dans l'attribution des fonds publics, que ce soit entre les régions, les générations, les disciplines, les premières nations, les communautés culturelles, ou entre les fonctions de recherche, de création, de production et de diffusion. La mise sur pied de plusieurs programmes répondant aux besoins spécifiques exprimés par les régions, les communautés culturelles, autochtones et inuite a favorisé l'ancrage des artistes et des écrivains sur l'ensemble du territoire. Les nombreux partenariats qu'il a conclus témoignent de son succès à sensibiliser un large éventail de décideurs de la société à l'importance de s'engager dans le développement des arts et des lettres et d'y investir aussi. Par ailleurs, en accroissant la présence du CALQ lors de rencontres déterminantes et d'événements internationaux, il a contribué à établir sa réputation ici comme à l'étranger. Notre organisation est maintenant perçue comme un modèle et peut compter sur un excellent réseau d'alliés aux niveaux municipal, régional, national et international. Le Prix du rayonnement international de l'Administration publique, qui a été décerné au CALQ en 2010 pour son réseau de résidences, a récompensé des efforts soutenus.

Yvan Gauthier laisse donc une organisation dynamique et en santé à son successeur, Stéphan La Roche, qui poursuivra avec enthousiasme le développement du CALQ, son adaptation aux multiples mutations en cours pour relever les défis identifiés dans son nouveau plan stratégique. Le CALQ y réaffirme clairement que le soutien à la création est au cœur de sa vision stratégique, et ce, en tenant compte des trois grands enjeux suivants : l'essor de la création en tant que levier de développement culturel; le virage numérique qui influence les processus de création et de diffusion des œuvres; la concertation comme fondement de l'intervention culturelle. De ces enjeux découlent quatre orientations : la prise en compte de la diversité des expressions, le rayonnement et la promotion des productions tant sur les nouvelles plateformes

**LE CALQ RÉAFFIRME CLAIREMENT QUE LE SOUTIEN À LA CRÉATION EST AU CŒUR DE SA VISION STRATÉGIQUE.**

que les pôles majeurs, le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique (incluant, pour les clientèles du CALQ, le déploiement de services en ligne) et l'évolution du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire. Le présent rapport annuel de gestion permet de constater les avancées intéressantes de la première année du Plan stratégique 2012-2016 du CALQ, dont les choix s'inscrivent effectivement parmi les priorités du gouvernement du Québec.

L'arrivée d'un jeune dirigeant, qui connaît très bien le CALQ et ses milieux de même que les rouages de l'appareil gouvernemental québécois, est certainement un atout pour notre organisation et sa capacité de contribuer à l'épanouissement des arts et les lettres au Québec. Stéphan La Roche sera appuyé dans son travail par un conseil d'administration renouvelé dont les membres, à l'instar de leurs prédécesseurs, sont prêts à investir temps et neurones pour guider ses orientations et assurer une gestion rigoureuse et efficace des fonds publics.

Parmi les travaux du conseil d'administration menés en 2012-2013, la révision du code d'éthique visant les membres des comités d'évaluation, des jurys et des appréciateurs, a été un élément important, au cœur de notre mandat et de notre crédibilité. La Politique de diffusion de l'information a également été révisée et une nouvelle Politique d'encadrement relative à l'utilisation des réseaux sociaux a été adoptée pour bien s'adapter à ces nouveaux moyens de communication déjà incontournables. L'élaboration du second Plan d'action de développement durable 2012-2015, en cohérence avec le plan stratégique du CALQ, témoigne de sa volonté de contribuer au succès de la Stratégie gouvernementale de développement durable tout en mettant en œuvre ses propres initiatives dont certaines rejoignent celles du ministère de la Culture et des Communications.

En terminant, je veux sincèrement remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail remarquable et leur engagement indéfectible. Je souligne plus particulièrement la contribution d'Agathe Alie, Francine Bernier, Mona Hakim, Marie-Thérèse Fortin, Stéphane Laforest et Dominique Payette qui ont terminé leur mandat au cours de cet exercice. Je salue l'arrivée de Paule Beaudry, Sylvain Massé, Régis Rousseau et Maude Thériault qui viennent enrichir notre équipe et qui contribueront certainement à la réputation d'excellence du CALQ dans l'accomplissement de sa mission.

Je souhaite féliciter les membres de l'équipe de direction et tous les employés qui accomplissent un travail de grande qualité avec conviction, professionnalisme et passion. Merci et bravo aussi aux artistes, aux écrivains et aux organismes qui enrichissent le Québec de leur créativité et de leur imaginaire.

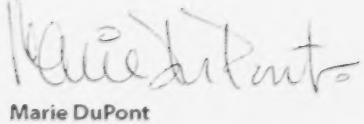

**Marie DuPont**

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est un magnifique privilège de diriger une institution aussi importante pour le développement des arts et des lettres au Québec. Je remercie les membres du conseil d'administration ainsi que le ministre Maka Kotto et son gouvernement de m'avoir témoigné leur confiance.

Ce rapport annuel de gestion rend compte des actions et des réalisations accomplies sous la direction d'Yvan Gauthier, qui a quitté le CALQ au terme de son second mandat, à la fin de l'exercice 2012-2013. Je tiens à le remercier sincèrement pour le travail effectué avec une rigueur, un enthousiasme et un dévouement inébranlables qui ne se sont pas démentis jusqu'à la toute fin. Je me réjouis de prendre la barre d'une organisation que je connais bien, en pleine possession de ses moyens, composée d'une équipe aguerrie, compétente, dynamique et dédiée à l'essor culturel.

Dès mon entrée en fonction, j'ai tendu l'oreille. Un premier tour de piste avec mon équipe et les membres du conseil d'administration, de même que des rencontres avec plusieurs acteurs informés du milieu culturel m'ont permis d'entendre les principaux questionnements des gens de la culture. Qu'il s'agisse d'intégration des technologies numériques, d'inclusion de la diversité ethnoculturelle, de décloisonnement disciplinaire, des incidences de la mondialisation, des changements démographiques, de la recherche de modèles organisationnels alternatifs, du transfert des bonnes pratiques ou de l'encouragement au mécénat, les constats étaient concordants. J'ai aussi senti une volonté marquée de la part des groupes et des interlocuteurs rencontrés de contribuer conjointement à la recherche de solutions novatrices pour relever le défi d'apporter un soutien éclairé au développement des arts et des lettres.

La concertation et la collaboration font partie des bonnes pratiques du CALQ depuis longtemps et je compte poursuivre dans cette voie pour approfondir ces questions dès l'automne 2013 avec la mise en place de cinq chantiers de réflexion avec les milieux artistique et littéraire. Portant sur l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité, le rayonnement des arts et des lettres, le renouvellement générationnel, la diversité culturelle et la modernisation de la gestion, ces chantiers visent à dégager des propositions et des pistes d'actions qui aideront le CALQ à agir en phase avec les milieux qu'il dessert.

Ces questions communes à l'ensemble des secteurs artistique et littéraire exigent que l'approche du CALQ s'adapte à un univers culturel en mutation. Il doit bâtir son action davantage autour de l'évolution des champs d'intervention tout en respectant les particularités des disciplines et en tenant compte des enjeux territoriaux, économiques et sociétaux. Cette approche transversale – qui permet de miser sur la croissance par l'enrichissement croisé venant des échanges, du décloisonnement et de l'interaction entre les disciplines artistiques – s'arrime au Plan stratégique 2012-2016.

**LES DÉFIS NOUVEAUX QUI SE POSENT AUX ARTISTES, AUX ÉCRIVAINS ET AUX ORGANISMES APPELLENT DES INTERVENTIONS À LA HAUTEUR DE LEUR TALENT, DE LEUR CRÉATIVITÉ ET DE LEUR AUDACE.**

Au cours des dernières années, le CALQ a misé avec succès sur les partenariats pour se développer. En 2012-2013, 15 ententes dans 13 régions du Québec se sont traduites par un investissement de 1,4 M$ du CALQ et de 1,5 M$ de ses partenaires, indiquant la volonté de participer vigoureusement à l'épanouissement artistique et culturel des communautés sur l'ensemble du territoire.

Les résultats encourageants du programme *Mécénat Placements Culture* dévoilés lors des journées d'information qui se sont tenues dans six régions révèlent aussi que bon nombre de gens d'affaires et de citoyens souhaitent favoriser l'essor des arts en encourageant les organismes dans leur communauté. Depuis la mise en œuvre du programme, 26,3 M$ ont été collectés par les organismes artistiques. Les dons appariés ont aussi accéléré la progression des fondations communautaires, un bel outil de croissance pour les communautés qui s'est déployé grâce aux arts et aux lettres. Les retombées positives de ce programme et la qualité de sa gestion par le CALQ ont été examinées par le Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, présidé par Pierre Bourgie. Les propositions de ce groupe devraient conduire le gouvernement à poser rapidement des gestes concrets pour stimuler la philanthropie culturelle, comme accorder des crédits d'impôt pour les premiers dons et les dons majeurs. À la demande du gouvernement, le CALQ assouplira certaines règles de ce programme pour mieux répondre aux besoins financiers à court terme des organismes.

La coopération et le partage des idées et des ressources entre partenaires culturels sont également des facteurs de croissance. Parmi les exemples de synergie résultant de partenariats, citons notre collaboration inédite avec le Musée de la civilisation, à Québec, pour soutenir la création et l'exposition d'œuvres de trois artistes autochtones; la mesure d'aide à la coproduction internationale qui a permis l'injection de capitaux étrangers dans la création québécoise; la réussite de *La danse sur les routes du Québec* qui a inspiré d'autres organismes à mettre sur pied des projets similaires afin d'amplifier la circulation en musique, en arts visuels et en littérature. En février 2013, le Forum sur la chanson québécoise, organisé par le CALQ, a rassemblé les principaux acteurs de ce milieu qui ont échangé sur les importants enjeux auxquels ils font face. Enfin, la mesure *Plateformes et réseaux numériques* a permis de financer des projets originaux venant de plusieurs horizons disciplinaires.

Les défis nouveaux qui se posent aux artistes, aux écrivains et aux organismes appellent des interventions à la hauteur de leur talent, de leur créativité et de leur audace. Le soutien du CALQ doit être structuré et équitable mais aussi flexible et diversifié pour offrir de façon intégrée un ensemble de services adaptés à ses clientèles et ses partenaires. Il dispose déjà de toute l'expérience et l'expertise requises pour stimuler le développement des arts et des lettres dans une dynamique collaboratrice, mais sa structure organisationnelle doit pouvoir encourager les alliances, le dialogue et l'émulation entre les disciplines et répondre avec plus de souplesse aux enjeux actuels. Il s'agit de partager les meilleures pratiques, d'adopter de nouveaux modèles et de bâtir sur ceux qui ont remporté du succès.

Ayant assumé divers mandats au CALQ avant ma nomination au poste de président-directeur général, je trouve cette perspective d'autant plus stimulante que je connais la valeur de ceux qui m'entourent. L'équipe de direction solide, expérimentée et passionnée, tout comme l'ensemble du personnel, les membres du conseil d'administration et la présidente, Marie Dulfont, sont prêts à relever les défis posés par les enjeux actuels.

En 2014-2015, le CALQ célébrera 20 ans de soutien direct à la création et à sa diffusion. Tout en gardant le cap sur l'avenir, ce regard dans le rétroviseur permet de voir le chemin parcouru et d'éprouver une fierté collective bien légitime. Le talent et les réalisations des artistes, des écrivains et des organismes sont impressionnants et constituent une source constante de motivation et d'inspiration. Leur imagination et leur créativité sont des forces puissantes sur lesquelles le CALQ peut miser pour poursuivre sa mission.

**Stéphan La Roche**

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, le 30 août 2013

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de celui-ci. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données et renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, de même que les contrôles qui leurs sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

**Stéphan La Roche**
Président-directeur général

# RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Stéphan La Roche
Président-directeur général
Conseil des arts et des lettres du Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Conseil des arts et des lettres du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Conseil des arts et des lettres du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Le responsable de la vérification interne

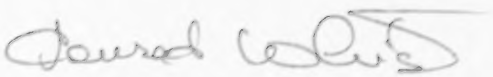

**Conrad White**

Québec, septembre 2013

# PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

## VISION

La création artistique et littéraire au cœur d'un univers culturel en mutation.

## PRINCIPES ET VALEURS

Le CALQ souscrit à des principes et des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations, soit :

- le respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains
- le respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques
- la reconnaissance du mérite artistique par les pairs
- la concertation avec les milieux artistique et littéraire
- la rigueur et la transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

## ORIENTATIONS

Dans le cadre de son Plan stratégique 2012-2016, le CALQ s'est donné les orientations suivantes :

1. Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions.
2. Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.
3. Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique.
4. Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire.

## CLIENTÈLES

- Les artistes, écrivains professionnels et organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du CALQ.
- Les artistes, écrivains et organismes issus de la relève, des régions ou des communautés culturelles et autochtones.
- Les professionnels des arts visuels et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants.
- Dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture* : les organismes admissibles aux programmes du CALQ, du ministère de la Culture et des Communications, de la Société de développement des entreprises culturelles et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le CALQ étant assujetti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le gouvernement du Québec a introduit à sa loi constitutive les règles suivantes :

- Un conseil d'administration composé de 15 membres incluant la présidente du conseil d'administration et le président-directeur général.
- Huit des membres, dont la présidente du conseil d'administration, se qualifient comme indépendants.
- Onze membres sont issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions.
- Deux membres sont issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non.
- Au moins trois de ces membres proviennent de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale.

- Le Conseil d'administration est composé à parité de femmes et d'hommes.
- Trois comités soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux :
  - Comité de gouvernance et d'éthique
  - Comité de vérification
  - Comité des ressources humaines

Outre le comité de vérification qui est formé exclusivement d'administrateurs indépendants, ceux-ci sont majoritaires dans les deux autres comités.

- Le CALQ s'est doté d'un quatrième comité, le Comité des programmes, qui a pour mandat de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, les programmes de bourses et de subventions, les travaux des commissions consultatives et d'approuver certaines subventions aux organismes en suppléance du conseil d'administration.

- Cinq commissions consultatives ayant pour rôle de recommander des changements aux programmes du CALQ sont composées de membres du conseil d'administration et d'autres personnes issues du milieu culturel :
  - Commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art
  - Commission de la littérature
  - Commission des arts de la scène et de la diffusion
  - Commission jeunesse
  - Commission des régions.

## STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU CALQ AU 31 MARS 2013

- Présidence-direction générale
- Direction générale de l'administration qui inclut la Direction des technologies de l'information
- Direction de la planification et des programmes
- Direction de la musique et de la danse
- Direction des arts visuels, des métiers d'art, de la recherche architecturale, des arts numériques, du cinéma et de la vidéo
- Direction du théâtre, de la littérature, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque
- Direction des communications.

## MANDAT, PRODUITS ET SERVICES

- Offrir aux écrivains et aux artistes professionnels des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences au Québec et à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre, les spectacles littéraires ou de contes.
- Attribuer des bourses de carrière aux créateurs ayant plus de vingt ans de pratique et ayant marqué de façon notable leur discipline.
- Contribuer à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques.
- Offrir aux organismes artistiques sans but lucratif des programmes de subventions pour soutenir leur fonctionnement, leurs projets de production, de promotion, de développement de marchés ou de diffusion, de circulation des œuvres au Québec et hors Québec, d'accueil d'œuvres étrangères et d'organisation d'événements nationaux et internationaux.
- Soutenir des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux d'organismes et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.
- Attribuer des bourses et des subventions s'appuyant sur le mode de l'évaluation au mérite par des jurys, des comités consultatifs et des comités de sélection formés de pairs des milieux artistiques et culturels.
- Par son programme *Mécénat Placements Culture* : attribuer des subventions de contrepartie aux résultats nets des campagnes de collectes de fonds privés permettant le développement de fonds de dotation et de fonds de réserve.
- Proposer des mesures d'accompagnement supplémentaires aux organismes en difficulté.

## DE PLUS, LE CALQ

- mène régulièrement des consultations auprès des milieux artistique et littéraire;
- avise le ministre de la Culture et des Communications sur toute question relevant de sa compétence;
- coopère avec le réseau gouvernemental de la culture, incluant le ministère et l'ensemble des sociétés d'État;
- collabore aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec et participe à son comité de partenaires;
- conclut des ententes pour favoriser les échanges entre les milieux artistique et littéraire du Québec, du Canada et de l'étranger, notamment par le moyen d'un réseau d'ateliers-résidences;
- entretient des rapports étroits avec les autres conseils des arts et organismes qui soutiennent les arts au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde;
- est membre du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada (OPSAC) et de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (FICAAC);
- présente tous ses programmes et fournit des renseignements relatifs à son organisation et à ses activités sur son site Web (www.calq.gouv.qc.ca);
- produit diverses publications à l'intention des milieux artistique et littéraire, des chercheurs et du public : *Nouvelles du CALQ*, *Constats du CALQ* (bulletin statistique) et des études touchant les arts et les lettres;
- gère, avec l'autorisation du gouvernement et selon des modalités fixées par ce dernier, tout programme ou mesure d'aide financière dont il est chargé par un ministère ou un organisme public.

## ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2013

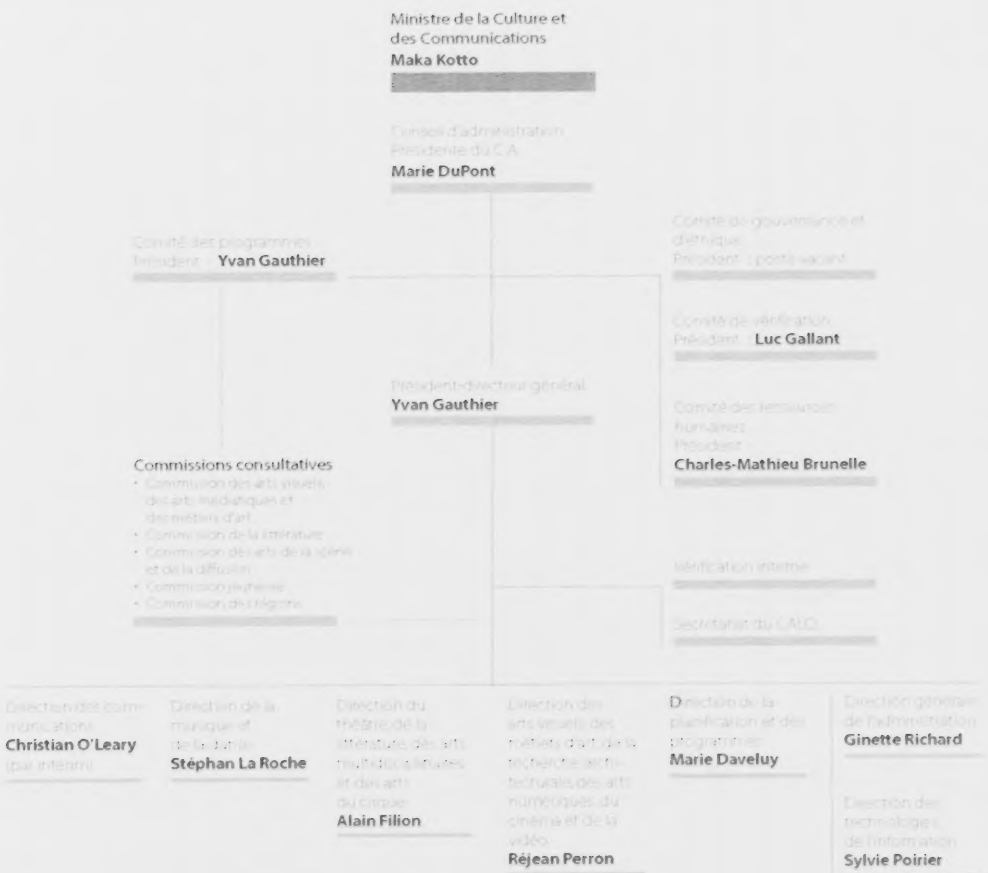

# FAITS SAILLANTS 2012 2013

## En 2012-2013, le CALQ a compté sur :

- un montant disponible pour engagements de 93,5 M$ dont 92 % versés en aide financière aux artistes et aux écrivains (10,5 M$) et aux organismes (75,2 M$ incluant *Mécénat Placements Culture*)
- 13 administrateurs bénévoles
- une équipe de 73 employés pour veiller à son fonctionnement et assurer le traitement de 5 545 demandes de bourses et de 1 808 demandes de subventions
- une banque de 4 208 personnes-ressources pouvant participer au processus d'évaluation
- 371 personnes qui ont participé aux processus d'évaluation

## En 2012-2013, le CALQ a suscité des rapprochements :

- entre les créateurs et les acteurs clés du domaine de la chanson en organisant un Forum qui a donné lieu à des échanges énergiques et fructueux sur les enjeux de la chanson québécoise en mutation
- entre les milieux artistiques et les gens d'affaires en tenant 7 journées d'information sur *Mécénat Placements Culture* dans 6 régions afin de stimuler les initiatives de financement privé. Les dons recueillis par 58 organismes ont été appariés par des subventions de contrepartie totalisant 7,1 M$
- entre les organismes de la Francophonie en affichant les projets de collaboration porteurs pour la diffusion des arts et de la culture francophones sur le Babillard Numérique du Forum mondial de la langue française
- grâce à l'utilisation des réseaux sociaux qui lui a permis de joindre certaines clientèles, de renforcer ses liens avec ses partenaires et de promouvoir le travail des artistes et des organismes qu'il soutient

## En 2012-2013, le CALQ a attribué ses fonds dans le respect de sa mission avec équité :

- 65 % de son aide financière pour soutenir la création et la production
- un budget de 1,2 M$ de plus pour le développement de la danse professionnelle au Québec
- 160 000 $ en bourses à 28 artistes issus de l'immigration récente et des minorités visibles, dont 50 000 $ provenant du CALQ, dans le cadre du programme *Vivacité Montréal*
- près de 3 M$ soutiennent le dynamisme artistique en région et dans les communautés autochtones et inuite grâce à 15 ententes avec les CRÉ et d'autres partenaires (1,4 M$ du CALQ et 1,5 M$ de ses partenaires)

## En 2012-2013, le CALQ a favorisé le rayonnement au Québec et à l'étranger en soutenant :

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

## En 2012-2013, le CALQ s'est engagé dans des partenariats souvent inédits :

- avec le Musée de la civilisation à Québec – trois bourses de création de 15 000 $ accordées à des artistes autochtones dont les œuvres seront intégrées à une exposition permanente d'une durée d'environ 7 ans
- avec l'Institut français (réflexion sur les enjeux numériques et mise sur pied de résidences)

## En 2012-2013, le CALQ a souligné publiquement le travail de créateurs et les efforts de rayonnement d'organismes en décernant de nouveaux prix prestigieux :

Les œuvres de Marie Chouinard, Edouard Lock et Brigitte Poupart sont récompensées.

## En 2012-2013, le CALQ a affirmé sa volonté de prendre le virage numérique :

- création d'un secteur distinct pour les arts numériques
- 2 nouvelles résidences de recherche et création en arts numériques
- 526 000 $ à 15 projets de plateformes et de réseaux numériques dans 6 disciplines artistiques
- participation au Rendez-vous numérique des cultures de la Francophonie, à Québec
- 30 % des projets d'artistes soutenus par une bourse du CALQ intègrent des technologies numériques.
- démarrage du projet de prestation électronique de services

**Tableau 1**
**REVENUS ET DÉPENSES DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**

| **Disponibilité pour engagements** | 2012-2013<br>$ | 2011-2012<br>$ |
|---|---|---|
| GOUVERNEMENT DU QUÉBEC | **89 967 354** | **88 799 495** |
| Aide financière | 83 326 528 | 82 390 319 |
| Administration | 6 640 826 | 6 409 176 |
| Intérêts | **480 143** | **460 986** |
| REVENUS TOTAUX | **90 447 497** | **89 260 481** |
| Retours de bourses ou de subventions des années antérieures[1] | 3 054 000 | 3 522 915 |
| **Total Disponibilité pour engagements** | **93 501 497** | **92 783 396** |
| **Engagements** | | |
| AIDE FINANCIÈRE | **86 361 306** | **85 958 264** |
| Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels | 10 487 886 | 10 327 446 |
| Subventions aux organismes | 68 095 529 | 67 438 731 |
| Subventions d'appariement dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture | 7 067 481 | 7 620 185 |
| Comités et jurys | 710 410 | 571 902 |
| Administration | **7 103 509** | **7 074 169** |
| **Total Engagements** | **93 464 815** | **93 032 433** |
| (Déficit) / excédent d'exercice | **36 682** | **(249 037)** |
| Excédent cumulé au début | **17 416** | **266 453** |
| Excédent cumulé à la fin | **54 098** | **17 416** |

1. Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs à 2012-2013 sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2012-2013 aux états financiers.

# PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016
# TABLEAU SYNOPTIQUE

## MISSION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques ainsi que la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

## ENJEU 1
La création, levier du développement culturel

### ORIENTATION 1
Soutenir la création d'œuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions

#### AXE 1
Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1 : SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE PAR DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS

**Indicateur 1.1** – Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production
**Cible 1.1.1** – 50 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2016

OBJECTIF 2 : ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE, L'INNOVATION ET LE SUCCÈS DES MEILLEURES PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES PAR DES MESURES DE RECONNAISSANCE

**Indicateur 2.1** – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées
**Cible 2.1.1** – Quatre nouveaux prix, au 31 mars 2016

OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES PARTENARIATS FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET LA VITALITÉ CULTURELLE DES TERRITOIRES

**Indicateur 3.1** – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée
**Cible 3.1.1** – Au moins trois ententes renouvelées ou conclues avec des nations autochtones et des instances régionales, au 31 mars 2016

**Indicateur 3.2** – Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*
**Cible 3.2.1** – Huit journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2016

**Indicateur 3.3** – Nature du soutien à la coproduction internationale
**Cible 3.3.1** – Appariement de 0,5 M$ de capitaux hors Québec dans la création d'œuvres originales québécoises, au 31 mars 2014.

### ORIENTATION 2
Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

#### AXE 2
Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4 : MISER SUR LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET LA PRÉSENCE DE PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES DANS LES PÔLES MAJEURS DE DIFFUSION

**Indicateur 4.1** – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions
**Cible 4.1.1** – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2016
**Cible 4.1.2** – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

**Indicateur 4.2** – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales.

# VISION DU CALQ : LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE AU CŒUR D'UN UNIVERS CULTUREL EN MUTATION

## ENJEU 2
Le virage numérique

### ORIENTATION 3
Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

#### AXE 3
De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PAR DES MESURES DE SOUTIEN DANS L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

**Indicateur 5.1** – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique
**Cible 5.1.1** – Une discipline officiellement nommée « arts numériques » en 2012-2013
**Cible 5.1.2** – Un soutien à des projets de toutes disciplines, dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*, au 31 mars 2016
**Cible 5.1.3** – Deux projets d'ententes pour des résidences d'artistes spécialisées dans les arts numériques, au 31 mars 2016

OBJECTIF 6 : METTRE À PROFIT L'UTILISATION DE SERVICES EN LIGNE POUR LES CLIENTÈLES DU CALQ

**Indicateur 6.1** – Développement de projets pilotes et d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)
**Cible 6.1.1** – Projets pilotes développés et outils opérationnels, au 31 mars 2016.

## ENJEU 3
L'intervention culturelle concertée

### ORIENTATION 4
Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

#### AXE 4
La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : CONCERTER ET PARTAGER L'INFORMATION SUR LES ENJEUX DES ARTS ET DES LETTRES AVEC LES MILIEUX CONCERNÉS

**Indicateur 7.1** – Nombre d'activités de consultation et de concertation réalisées
**Cible 7.1.1** – 10 activités, au 31 mars 2016

**Indicateur 7.2** – Nature du soutien aux associations, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres.

OBJECTIF 8 : POURSUIVRE LES COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, NOTAMMENT SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DES CRÉATEURS

**Indicateur 8.1** – État d'avancement des projets en cours
**Cible 8.1.1** – Réaliser le cycle quinquennal d'enquêtes sur les professions artistiques en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications et d'autres partenaires.

# SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2012-2013

CIBLE 1.1.1 - 50 PROJETS CIBLÉS SOUTENUS EN CRÉATION PRODUCTION, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTATS :**

- Arts visuels : 3 bourses réservées pour la création d'œuvres par des artistes autochtones dans le cadre d'une entente avec le Musée de la civilisation à Québec.
- Ententes régionales : 2 bourses réservées pour la création d'œuvres en lien avec la culture forestière dans le Bas-Saint-Laurent.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 10 %**

CIBLE 2.1.1 - QUATRE NOUVEAUX PRIX, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTATS :**

Le CALQ a créé et remis 3 nouveaux prix :

- Prix de la meilleure tournée internationale, remis à Edouard Lock pour *Nouvelle Création* de la compagnie de danse La La La Human Steps.
- Prix de la chorégraphie de l'année, remis à Marie Chouinard pour *LE NOMBRE D'OR (LIVE)*.
- Prix de la meilleure œuvre diffusée à Montréal, remis à Brigitte Poupart pour son documentaire *Over my dead body*.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 75 %**

CIBLE 3.1.1 - AU MOINS TROIS ENTENTES AVEC DES NATIONS AUTOCHTONES ET DES INSTANCES RÉGIONALES, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTATS :**

- Deux ententes en cours avec des instances régionales représentant des nations autochtones et inuite (Côte-Nord et Nunavik).
- Autres ententes régionales comportant des objectifs ou volets visant un soutien aux communautés des Premières nations (Montréal, Centre-du-Québec).

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 67 %**

CIBLE 3.2.1 : HUIT JOURNÉES D'ACTIVITÉS SUR LE MÉCÉNAT DANS DIFFÉRENTES RÉGIONS DU QUÉBEC, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTAT :**

7 journées d'activités sur le mécénat, réunissant artistes, organismes culturels, politiciens, partenaires, gens d'affaires et fondations communautaires, dans 6 régions : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Montréal (2), Estrie, Saguenay, Lanaudière.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 75 %**

CIBLE 3.3.1 : APPARIEMENT DE 0,5 M$ DE CAPITAUX HORS QUÉBEC DANS LA CRÉATION D'ŒUVRES ORIGINALES QUÉBÉCOISES, AU 31 MARS 2014

**RÉSULTAT :**

- Une aide totale de 374 649 $ accordée à 17 projets de création dans le cadre de la mesure de soutien à la coproduction.

**CIBLE BIENNALE ATTEINTE À 75 %**

CIBLE 4.1.1 : AU MOINS DEUX PROJETS STRUCTURANTS EN MATIÈRE DE CIRCULATION ET DE DIFFUSION AU QUÉBEC SOUTENUS, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTAT :**

Le CALQ a soutenu en 2012-2013 l'implantation du projet structurant *Circulation de la musique*, un projet porté par le Conseil québécois de la musique.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 50 %**

CIBLE 4.1.2 : SOUTIEN À LA PRÉSENCE COLLECTIVE QUÉBÉCOISE HORS QUÉBEC DANS LE CADRE DE TROIS ÉVÉNEMENTS MAJEURS, PAR ANNÉE

**RÉSULTAT :**

Le CALQ a soutenu la présence artistique québécoise dans plus de trois événements majeurs, notamment :

Festival América (Vincennes, France)
*MéliMômes* (Reims, France)
South by Southwest (Austin, Texas, États-Unis)
Rencontres québécoises en Haïti
*Montréal / Brooklyn*

**CIBLE ANNUELLE ATTEINTE À 100 %**

**INDICATEUR 4.2** Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales

**RÉSULTAT :**

Une présence dans 68 pays.

CIBLE 5.1.1 UNE DISCIPLINE OFFICIELLEMENT NOMMÉE « ARTS NUMÉRIQUES » EN 2012-2013

**RÉSULTAT :**

Le secteur des arts numériques a été créé parmi les disciplines artistiques officielles du CALQ.

**CIBLE ANNUELLE ATTEINTE À 100 %**

CIBLE 5.1.2 UN SOUTIEN À DES PROJETS DE TOUTES DISCIPLINES, DANS LE CADRE DE LA MESURE *PLATEFORMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES*, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTAT :**

15 projets soutenus dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*, dans 6 disciplines artistiques sur 11 : arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo, danse, littérature et musique.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 55 %**

CIBLE 5.1.3 DEUX PROJETS D'ENTENTE POUR DES RÉSIDENCES D'ARTISTES SPÉCIALISÉES DANS LES ARTS NUMÉRIQUES, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTATS :**

- Signature d'une entente avec l'Institut français établissant un échange d'artistes et d'ateliers résidences à Paris et Montréal
- Annonce d'une résidence de production en arts numériques à Québec pour des artistes de la francophonie africaine.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 100 %**

CIBLE 6.1.1 PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PES) : PROJETS PILOTES DÉVELOPPÉS ET OUTILS OPÉRATIONNELS, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTAT :**

Poursuite des projets pilotes *État d'avancement du traitement de la demande* et *Clé USB*.

CIBLE 7.1.1 10 ACTIVITÉS DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION RÉALISÉES, AU 31 MARS 2016

**RÉSULTATS :**

Le CALQ a tenu les quatre activités suivantes :

le Forum sur la chanson québécoise

le Rendez-vous numérique des cultures de la francophonie, à Québec

une rencontre avec les représentants de la diversité culturelle

une rencontre avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux et les conseils régionaux de la culture.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 40 %**

**INDICATEUR 7.2** Nature du soutien aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres

**RÉSULTAT :**

31 organismes (association professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services) soutenus pour un montant total de 3,9 M$.

CIBLE 8.1.1 RÉALISER LE CYCLE QUINQUENNAL D'ENQUÊTES SUR LES PROFESSIONS ARTISTIQUES EN COLLABORATION AVEC L'OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET D'AUTRES PARTENAIRES

**RÉSULTAT :**

Participation du CALQ à l'enquête sur les artistes en arts visuels : troisième enquête sur les professions artistiques réalisée en 5 ans.

**CIBLE QUADRIENNALE ATTEINTE À 60 %**

# RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

## ENJEU 1 : LA CRÉATION, LEVIER DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

### ORIENTATION 1

**Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions**

#### AXE 1 : Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1

**Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés**

**INDICATEUR 1.1** - Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production
**CIBLE 1.1.1** - 50 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**

En cette première année de mise en œuvre de son plan stratégique, le CALQ a atteint 10 % de cette cible. Il a notamment choisi de réserver trois bourses destinées à la création d'œuvres par des artistes autochtones, et ce, dans le cadre d'une entente avec le Musée de la civilisation à Québec. Ce musée présentera les œuvres produites pour une période d'environ sept ans dans une exposition permanente portant sur les Autochtones et les Inuits. Par ailleurs, une entente régionale avec le Bas-Saint-Laurent a permis de réserver deux bourses à des projets de création en lien avec la culture forestière.

Le CALQ apporte un soutien financier structurant à la création artistique et littéraire au Québec, et ce, par différents programmes. En matière de soutien aux artistes, les bourses de recherche et création en constituent une part importante et fondamentale bien que le CALQ soutienne également la commande d'œuvre, les spectacles littéraires ou de conte ainsi que les séjours de création et de ressourcement en studio et ateliers résidences dans plusieurs lieux culturels inspirants à travers le monde. Les nombreux prix et bourses de carrière, de même que l'aide accordée dans le cadre d'ententes avec des partenaires régionaux, sont aussi pris en considération dans le soutien aux artistes et aux organismes. Le CALQ a donc relevé que 89 % des montants accordés en bourses sont en soutien direct à la création-production, et ce, pour un montant de 9,1 M $.

Pour ce qui est du soutien aux organismes, 62 % des montants, soit 43,6 M$ sont consacrés à la création-production. En soutenant le fonctionnement des organismes de création et de production, le CALQ leur permet d'offrir des saisons artistiques riches et diversifiées en arts de la scène et en arts multidisciplinaires. En complément, et sur une base ponctuelle, il appuie aussi la production de spectacles grâce à son programme de soutien aux projets de production. Le soutien du CALQ à la création et à la production se déploie aussi en arts visuels, en arts numériques, en cinéma et vidéo. Par leurs activités et leurs services, les organismes professionnels de ces secteurs, favorisent la recherche et les différentes étapes de la production d'œuvres. Les subventions de fonctionnement accordées à certains organismes de services ainsi que la mesure de soutien à la coproduction et le programme *Mécénat Placements Culture* viennent compléter le financement offert par le CALQ à la création et à la production.

Ainsi, au global, c'est 65 % de toute l'aide financière du CALQ, soit près de 53 M$, qui sont destinés à la création-production d'œuvres québécoises, réalisées par nos créateurs, soit à titre individuel, soit en collectif ou encore au sein d'organismes artistiques.

## OBJECTIF 2

**Encourager l'excellence artistique, l'innovation et le succès des meilleures productions québécoises par des mesures de reconnaissance**

**INDICATEUR 2.1** – Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées

**CIBLE 2.1.1** – Quatre nouveaux prix, au 31 mars 2016

### RÉSULTATS

Le CALQ a lancé cette année des appels de candidature pour trois nouveaux prix :

- le Prix à la meilleure tournée internationale, remis à Édouard Lock pour la tournée européenne *Nouvelle Création* de la compagnie de danse La La La Human Steps;
- le Prix de la chorégraphie de l'année, décerné à Marie Chouinard pour *LE NOMBRE D'OR (LMO)*;
- le Prix à la création artistique de Montréal, qui a été attribué à Brigitte Poupart pour son documentaire *Over my dead body*. Ce prix s'inscrit parmi les autres prix à la création en région.

Par ces trois nouveaux prix, le CALQ atteint sa cible à 75 %.

En 2012-2013, 28 prix ou bourses de carrière ont été décernés au total, pour un montant de 352 000 $.

**Tableau 2**
**NOMBRE DE PRIX ET MONTANTS ACCORDÉS PAR LE CALQ**

| | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| **Prix et reconnaissances du CALQ** | Nb | $ | Nb | $ |
| Bourses de carrière | 5 | 220 000 | 5 | 220 000 |
| Prix à la création artistique dans un secteur particulier | 6 | 42 000 | 5 | 32 000 |
| Prix à la création artistique en région | 16 | 80 000 | 15 | 75 000 |
| Prix du CALQ décerné à un organisme pour la meilleure tournée à l'international ou au Canada et aux États-Unis | 1 | 10 000 | 1 | 10 000 |
| **Total** | **28** | **352 000** | **26** | **337 000** |

## OBJECTIF 3

**Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires**

**INDICATEUR 3.1** – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée

**CIBLE 3.1.1** – Au moins trois ententes renouvelées ou conclues avec des nations autochtones et des instances régionales, au 31 mars 2016

### RÉSULTATS

Le CALQ conclut, depuis plusieurs années déjà, des ententes de partenariat dans la plupart des régions du Québec. En marge des programmes réguliers du CALQ, ces ententes permettent d'attribuer un soutien financier orienté vers des besoins ciblés et correspondant aux réalités propres à chaque région. Les sommes investies par le CALQ, appariées et parfois bonifiées par les partenaires, dont les conférences régionales des élus (CRÉ), forums jeunesse et autres, sont un exemple d'action territoriale concertée en matière de soutien aux arts et aux lettres.

En 2012-2013, 15 régions du Québec étaient touchées par une entente en cours (13) ou en processus de renouvellement (2). Ainsi, deux ententes ont été renouvelées au cours de l'année (Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches). Par ailleurs deux autres ententes ont été prolongées (Capitale-Nationale, Côte-Nord) et une entente a été modifiée par l'ajout de partenaires (Laurentides). La région de la Montérégie compte trois ententes associées à ses trois CRÉ.

Des accords de coopération avec les conseils régionaux de la culture et autres instances culturelles veillent également à la promotion et à l'accompagnement des clientèles du CALQ dans les différentes régions.

Certaines ententes régionales accordent une attention particulière aux artistes et aux écrivains autochtones, comme c'est le cas des régions de Montréal et du Centre-du-Québec. Par ailleurs, le CALQ poursuit la mise en œuvre de son accord avec l'Institut culturel et éducatif montagnais en Côte-Nord ainsi que son entente avec l'administration régionale Kativik et l'institut culturel AVATAQ pour son programme de résidences croisées entre artistes du Nord-du-Québec et de Montréal.

Ces deux dernières ententes officielles avec les instances régionales représentant les nations autochtones et inuite permettent au CALQ d'atteindre les deux tiers de sa cible, soit 67 %.

**INDICATEUR 3.2** – Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*
**Cible 3.2.1** – Huit journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**
Au cours de l'année 2012-2013, sept journées d'activités sur le mécénat ont été organisées dans six régions : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Montréal (2), Estrie, Saguenay et Lanaudière. Ces journées ont réuni artistes, organismes culturels, politiciens, partenaires, gens d'affaires et fondations communautaires, dans le but de partager l'information et les retombées du programme *Mécénat Placements Culture*.

Le CALQ rejoint ainsi 75 % de sa cible.

**INDICATEUR 3.3** – Nature du soutien à la coproduction internationale
**CIBLE 3.3.1** – Appariement de 0,5 M$ de capitaux hors Québec dans la création d'œuvres originales québécoises, au 31 mars 2014

**RÉSULTATS**
La mesure de soutien à la coproduction internationale permet aux organismes québécois, qui ont des projets de création, de bénéficier d'une subvention de contrepartie d'un maximum de 50 000 $ venant appuyer l'investissement monétaire de coproducteurs établis à l'extérieur du Québec. Seize organismes et 17 projets ont été soutenus par le CALQ en 2012-2013 pour un montant de 374 649 $, lui permettant de rejoindre sa cible à 75 %.

Le cumul des investissements étrangers au moment du dépôt des demandes représentait près de 1,1 M$ qui a été apparié à 34 % par le CALQ. Vingt-six coproducteurs hors Québec provenant de 12 pays se sont engagés dans le montage financier de ces nouvelles créations québécoises.

Parmi les projets soutenus, 9 ont été présentés en première mondiale en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Belgique et au Canada, alors que 8 premières de ces œuvres inédites ont eu lieu à Montréal (6) et Québec (2), permettant ainsi aux publics québécois d'avoir un accès privilégié à de nouvelles productions.

Tableau 3
SOUTIEN À LA COPRODUCTION INTERNATIONALE

| | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| Subventions ponctuelles aux organismes | Nb* | $ | Nb | $ |
| Mesure d'aide à la coproduction | 16 | 374 649 | 17 | 488 439 |

*Nb= nombre d'organismes

## ORIENTATION 2

**Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international**

### AXE 2 – Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle

### OBJECTIF 4

**Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion**

**INDICATEUR 4.1** – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

**CIBLE 4.1.1** – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**

La cible du CALQ est atteinte à 50 %.

Parmi ses actions en faveur de la circulation des artistes et des productions, le CALQ a reconduit son soutien menant à l'implantation du service *Circulation de la musique* au sein du Conseil québécois de la musique. Ce projet majeur en matière de circulation et de diffusion au Québec, a été lancé officiellement à l'automne 2012 par la mise en ligne d'une plateforme numérique. Celle-ci a permis de recueillir des offres de tournées de la part de quelque 80 ensembles musicaux pour 130 concerts dans des créneaux jusqu'alors peu représentés sur les scènes des diffuseurs pluridisciplinaires du Québec : musique contemporaine, jazz, musique du monde, musique classique, production jeune public. Près de 30 diffuseurs participent à ce projet à travers le Québec. Le service comprend aussi des activités favorisant la concertation et l'échange de connaissances entre les producteurs et les diffuseurs pluridisciplinaires : publications, conférences, formations.

Par ailleurs, le CALQ a aussi bonifié son soutien financier à *La Danse sur les routes du Québec*, afin d'augmenter de douze le nombre de diffuseurs membres d'ici 2016. D'autres projets structurants ont été soutenus, dont *La Virée de la culture*, un projet de circulation d'expositions dans la région de la Côte-Nord ainsi qu'une étude de faisabilité portée par le Regroupement du conte du Québec (au nom de la Coalition des organismes littéraires) pour un projet visant la mise en place d'un réseau de diffusion des activités littéraires. Enfin, *Les Voyagements* – Théâtre de création en tournée ainsi que *Les Fenêtres de la création théâtrale*, ce dernier permettant aux diffuseurs de rencontrer des équipes de création autour de projets artistiques à différents stades de leur développement, sont d'autres exemples soutenus par le CALQ depuis plusieurs années. Tous ces projets visent la circulation des œuvres et des productions en les positionnant auprès des diffuseurs, notamment dans les régions éloignées des grands centres.

Ces projets structurants se chiffrent à près de 500 000 $ en subventions de la part du CALQ. En outre, la nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions en territoire québécois se décline principalement par les deux programmes identifiés au tableau ci-dessous.

**Tableau 4**
**SOUTIEN À LA CIRCULATION AU QUÉBEC**

| | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| **Programme** | Nb | $ | Nb | $ |
| Bourses de déplacement au Québec (artistes) | 30 | 20 890 | 41 | 24 200 |
| Projets de circulation d'œuvres ou de spectacles au Québec (organismes) | 122 | 1 369 050 | 102 | 1 364 400 |

Ainsi, en incluant les projets structurants, le soutien du CALQ en matière de circulation au Québec s'élève donc à près de 1,9 M$.

**CIBLE 4.1.2** – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

**RÉSULTATS**

Le CALQ a atteint sa cible annuelle en soutenant la présence artistique québécoise dans plus de trois événements majeurs en 2012-2013. Plusieurs artistes, écrivains et organismes artistiques québécois ont ainsi présenté leurs œuvres et leurs productions artistiques devant des publics à l'extérieur du Québec.

FESTIVAL AMERICA (VINCENNE, FRANCE)

Cet événement majeur en littérature qui a lieu aux deux ans accueille régulièrement des écrivains québécois. Lors de l'édition 2012, le Québec a particulièrement été mis à l'honneur dans le cadre d'une édition consacrée aux littératures du continent américain. Cinq écrivains québécois ont participé, en septembre 2012, à ce festival grâce à une aide du CALQ.

MÉLI'MÔME (REIMS, FRANCE)

Festival majeur consacré au spectacle jeunesse, Méli'môme accueille à chaque année des compagnies québécoises de théâtre, de danse et de musique. Pour l'édition 2013, qui s'est déroulée en mars et avril, Méli'Môme a offert à son public une programmation québécoise en invitant sept compagnies du Québec en théâtre jeune public.

SOUTH BY SOUTHWEST (AUSTIN, TEXAS, ÉTATS-UNIS)

Le CALQ a soutenu la présence de six groupes de musique inscrits à la programmation officielle de l'événement South by Southwest, véritable plaque tournante internationale de la musique indépendante. Vingt-trois bourses de déplacement ont été accordées à autant d'artistes pour réaliser des présentations promotionnelles, regroupées sous la bannière Planète Québec, lors de cet événement qui a eu lieu en mars 2013.

RENCONTRES QUÉBÉCOISES EN HAÏTI

Une délégation de 7 écrivains québécois s'est rendue à Haïti, avec un soutien accordé par le CALQ en 2012-2013, afin de participer à ces rencontres littéraires nouvellement instaurées. La délégation québécoise était également composée de représentants des milieux de la littérature et de l'édition.

MONTRÉAL / BROOKLYN

En 2012-2013, le CALQ accordait une aide financière à la Galerie Les Territoires afin d'organiser une table ronde dans le cadre de l'événement Montréal-Brooklyn. Rappelons que cet événement organisé par la Centre Clark et soutenu en 2011-2012 (Soutien aux opérateurs), a permis la présentation des œuvres de 17 artistes québécois dans 16 institutions de Montréal et de Brooklyn. La première partie de cet échange s'est réalisée à Montréal, en octobre et novembre 2012, dans 8 centres d'artistes, galeries et musée. Huit institutions de Brooklyn ont par la suite accueilli les artistes québécois et les représentants des organisations québécoises en janvier 2013.

**INDICATEUR 4.2** – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales

**RÉSULTATS**

En 2012-2013, la présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le CALQ se manifeste dans quelque 68 pays, notamment grâce aux bourses de déplacement, aux possibilités de séjourner dans un studio ou un atelier résidence, ou grâce aux subventions à la diffusion hors Québec des spectacles et des œuvres. Outre le Canada, on retrouve la France, le Mexique, les États-Unis et l'Allemagne parmi les pays les plus visités.

Tableau 5

**Nombre de pays visités par les artistes et les organismes soutenus par le CALQ**

| Programme | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---|---|
| Bourses de déplacement hors Québec et Studios et ateliers-résidences (artistes) | 61 | 58 |
| Programmes de tournées ou circulation hors Québec (organismes) | 43* | 45* |
| **Total** | **68** | **70** |

* Certains de ces pays sont déjà inclus au nombre indiqué pour les bourses (ligne précédente), à quelques exceptions près, soit 7 pays en 2012-2013 et 12 pays en 2011-2012. Ainsi, le total à la ligne suivante ne reflète pas la somme des parties.

## ENJEU 2 : LE VIRAGE NUMÉRIQUE

## ORIENTATION 3

**Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique**

### Axe 3 : De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5

**Favoriser l'intégration des technologies numériques par des mesures de soutien dans l'ensemble des disciplines**

**INDICATEUR 5.1** – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

**CIBLE 5.1.1** – Une discipline officiellement nommée « arts numériques » en 2012-2013

**RÉSULTATS**

Le CALQ a atteint sa cible en créant le secteur des arts numériques parmi ses disciplines artistiques officielles et a poursuivi ou mis en œuvre quatre autres mesures.

Il a notamment reconduit la mesure de soutien *Plateformes et réseaux numériques* : 15 projets ont été soutenus en 2012-2013 pour un montant de 526 000 $.

Le CALQ a rendu admissibles les périodiques exclusivement numériques (sur le Web) à son programme d'aide aux périodiques culturels.

Un soutien financier a été accordé à la première Biennale d'art numérique qui s'est tenue en mai 2012.

Enfin le CALQ assure une veille sur le nombre de projets de création faisant appel aux technologies numériques dans toutes les disciplines artistiques. Ces données démontrent que 30 % des projets d'artistes soutenus par une bourse du CALQ font appel aux technologies numériques.

**CIBLE 5.1.2** – Un soutien à des projets de toutes disciplines, dans le cadre de la mesure *Plateformes et réseaux numériques*, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**

La mesure a rejoint cette année six disciplines artistiques sur 11. La cible est atteinte à 55 %.

**Tableau 6**
**NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE DANS LE CADRE DE LA MESURE *PLATEFORMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES***

| | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| **Discipline artistique** | Nb | $ | Nb | $ |
| Arts du cirque | - | - | - | - |
| Arts médiatiques* | - | - | 3 | 131 400 |
| Arts multidisciplinaires | - | - | - | - |
| Arts numériques | 1 | 33 300 | - | - |
| Arts visuels | 3 | 117 323 | 2 | 62 500 |
| Cinéma et vidéo | 2 | 88 169 | - | - |
| Danse | 2 | 90 600 | 3 | 100 000 |
| Littérature | 2 | 59 500 | - | - |
| Métiers d'art | - | - | - | - |
| Musique | 5 | 137 108 | 5 | 181 100 |
| Recherche architecturale | - | - | - | - |
| Théâtre | - | - | 1 | 25 000 |
| **Total** | **15** | **526 000** | **14** | **500 000** |

* Discipline abolie et remplacée en 2012-2013 par Arts numériques et Cinéma et vidéo

**CIBLE 5.1.3** – Deux projets d'ententes pour des résidences d'artistes spécialisées dans les arts numériques, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**

Le CALQ a signé une entente avec l'Institut français établissant un échange d'artistes et d'ateliers résidences entre les villes de Paris et Montréal. Par ailleurs, il a également soutenu la création d'une résidence de production en arts numériques en collaboration avec *La Chambre Blanche* située à Québec. Cette résidence accueillera des artistes de la francophonie africaine.

La cible est atteinte à 100 %.

## OBJECTIF 6

**Mettre à profit l'utilisation de services en ligne pour les clientèles du CALQ**

**INDICATEUR 6.1** – Développement de projets pilotes et d'outils relatifs à la prestation électronique des services (PES)
**CIBLE 6.1.1** – Projets pilotes développés et outils opérationnels, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**

La prestation électronique de services (PES) vise à soutenir progressivement les principaux échanges entre le CALQ et sa clientèle par une interface Web. Le CALQ a élaboré un manuel d'organisation de projet ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre permettant de scinder le projet de manière à canaliser les efforts vers les processus et les programmes offrant un potentiel d'allègement administratif optimal. Ainsi, des services électroniques sont graduellement mis en ligne afin de faciliter le dépôt des diverses demandes, le suivi et la reddition de comptes en plus d'automatiser diverses tâches administratives et de diminuer les délais de traitement.

Dans le cadre de ce projet, le CALQ a commencé la révision de ses programmes et formulaires. Il a procédé à une analyse afin d'établir les technologies et le scénario d'hébergement appropriés pour la mise en place de la PES et à une évaluation d'opportunité aux fins de l'utilisation du service d'authentification gouvernemental *clicSÉCUR*.

Dans la volonté de bien encadrer la gestion du changement lié à l'implantation de la PES, le CALQ a poursuivi la réalisation de deux projets pilotes. Le premier permettait aux artistes demandeurs de bourses de déplacement de consulter en ligne l'état d'avancement du traitement de leur demande d'aide financière. Le second permettait aux membres de jurys de consulter les dossiers des demandeurs à partir d'une clé USB plutôt que de recevoir les dossiers imprimés. Ces deux projets pilotes ont connu du succès et ont su démontrer leur niveau opérationnel.

## ENJEU 3 : L'INTERVENTION CULTURELLE CONCERTÉE

### ORIENTATION 4

**Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire**

Axe 4 – La concertation et la documentation des réalités du milieu

#### OBJECTIF 7

**Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés**

**INDICATEUR 7.1** – Nombre d'activités de consultation et de concertation réalisées

**CIBLE 7.1.1** – 10 activités, au 31 mars 2016

**RÉSULTATS**

Le CALQ a tenu, en 2012-2013, quatre activités de consultation et de concertation, soit :

- le Forum sur la chanson québécoise : La chanson québécoise en mutation;
- le Rendez-vous numérique des cultures de la Francophonie, en collaboration avec l'Institut français et dans le cadre du Forum mondial de la langue française, à Québec;
- une rencontre avec les représentants de la diversité culturelle;
- une rencontre avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux d'organismes et les conseils régionaux de la culture.

La cible est donc atteinte à 40 %.

En outre, la structure de gouvernance du CALQ prévoit de réunir périodiquement ses commissions consultatives et certaines tables de concertation. Ainsi se sont réunies, en 2012-2013, la commission jeunesse, celle des arts de la scène et de la diffusion; la commission de la littérature et celle des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art. Le CALQ a également tenu trois réunions de la Table de concertation des partenaires publics de Montréal, ainsi que trois réunions du Forum de concertation des partenaires publics responsables du financement des arts et des lettres, à Québec.

**INDICATEUR 7.2** – Nature du soutien aux associations, aux regroupements nationaux et aux organismes de services du secteur des arts et des lettres

**RÉSULTATS**

Le CALQ participe à la structuration des milieux artistique et littéraire québécois, à la concertation et au partage d'information et de services en soutenant les associations professionnelles d'artistes, les regroupements nationaux d'organismes et les organismes de services. En 2012-2013, le CALQ a ainsi accordé 3,9 M$ à 31 organismes du milieu associatif. Le tableau qui suit en présente une répartition disciplinaire.

**Tableau 7**

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES D'ARTISTES, REGROUPEMENTS NATIONAUX ET ORGANISMES DE SERVICES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE**

| | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| **Discipline artistique** | Nb | $ | Nb | $ |
| Arts du cirque | 1 | 116 800 | 1 | 110 000 |
| Arts médiatiques[1] | - | - | 1 | 99 000 |
| Arts multidisciplinaires | 1 | 30 000 | 1 | 30 000 |
| Arts numériques | 1 | 99 000 | - | - |
| Arts visuels | 4 | 629 888 | 4 | 569 138 |
| Cinéma et vidéo | - | - | - | - |
| Danse | 5 | 1 014 000 | 5 | 825 375 |
| Littérature | 6 | 464 470 | 6 | 482 470 |
| Métiers d'art | - | - | - | - |
| Musique | 4 | 473 208 | 4 | 523 208 |
| Recherche architecturale | - | - | - | - |
| Théâtre | 8 | 827 625 | 8 | 832 925 |
| Autres[2] | 1 | 245 000 | 1 | 225 000 |
| **Total** | **31** | **3 899 991** | **31** | **3 697 116** |

1. Discipline abolie et remplacée en 2012-2013 par Arts numériques et Cinéma et vidéo.
2. Conférences internationale des arts de la scène (CINARS).

## OBJECTIF 8

**Poursuivre les collaborations en matière de recherche et de développement des connaissances, notamment sur les conditions de pratique des créateurs**

**INDICATEUR 8.1** – État d'avancement des projets en cours

**CIBLE 8.1.1** – Réaliser le cycle quinquennal d'enquêtes sur les professions artistiques en collaboration avec l'Observatoire de la culture et des communications et d'autres partenaires

### RÉSULTATS

Le CALQ a participé cette année au comité d'orientation, au comité de lecture ainsi qu'au financement de l'enquête sur les artistes en arts visuels, menée par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles et le Conseil québécois des ressources humaines en culture. En cinq ans, trois enquêtes sur les professions artistiques ont été réalisées, les deux précédentes ayant ciblé, d'une part, les écrivains québécois et, d'autre part, les danseurs et chorégraphes. Considérant les projets d'enquête à venir, qui sont toutefois tributaires de l'appui de partenaires, la cible est atteinte à 60 %.

# ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le CALQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du CALQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

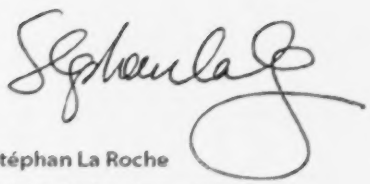

**Stéphan La Roche**
Président-directeur général

Québec, le 17 juin 2013

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim

Michel Samson, CPA auditeur, CA

**Michel Samson**, CPA auditeur, CA

Québec, le 17 juin 2013

## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2013

| | Budget<br>$ | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|---|
| **REVENUS** | | | |
| Contributions du gouvernement du Québec | | | |
| Aide financière | 83 172 200 | 83 141 720 | 82 295 200 |
| Administration | 6 325 600 | 6 374 438 | 6 082 300 |
| Virement de contributions reportées (note 10) | 200 000 | 447 930 | 420 316 |
| Intérêts | 555 000 | 480 143 | 460 986 |
| Autres (note 4) | 102 192 | 3 266 | 1 679 |
| | **90 354 992** | **90 447 497** | **89 260 481** |
| **CHARGES** | | | |
| Subventions octroyées | | | |
| Théâtre | 24 427 893 | 24 136 759 | 24 225 893 |
| Arts du cirque | 1 222 625 | 1 177 909 | 1 212 515 |
| Musique | 20 832 391 | 20 757 845 | 20 660 123 |
| Arts numériques, cinéma et vidéo | 6 071 395 | 5 761 636 | 6 021 189 |
| Arts visuels | 9 894 270 | 10 181 484 | 9 812 452 |
| Danse | 12 444 808 | 13 182 450 | 12 341 899 |
| Littérature | 3 644 699 | 3 704 368 | 3 614 560 |
| Arts multidisciplinaires | 1 603 249 | 1 416 464 | 1 589 991 |
| Autres activités | 1 345 584 | 1 594 410 | 1 334 457 |
| Autres clientèles (MCC, SODEC et BAnQ *) | 5 188 086 | 4 447 981 | 5 145 185 |
| | 86 675 000 | 86 361 306 | 85 958 264 |
| Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs | (3 502 800) | (3 054 000) | (3 522 915) |
| | 83 172 200 | 83 307 306 | 82 435 349 |
| Frais d'administration (note 5) | 7 272 758 | 7 103 509 | 7 074 169 |
| | **90 444 958** | **90 410 815** | **89 509 518** |
| **EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS** | (89 966) | 36 682 | (249 037) |
| **EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT** | 17 416 | 17 416 | 266 453 |
| **EXCÉCENT (DÉFICIT) CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN** | **(72 550)** | **54 098** | **17 416** |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications (MCC), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| **ACTIFS FINANCIERS** | | |
| Encaisse | 16 463 293 | 18 597 036 |
| Débiteurs | 38 631 | 2 239 |
| Contributions à recevoir du gouvernement du Québec | 600 000 | 1 143 080 |
| Intérêts courus à recevoir | 18 340 | 21 209 |
| | **17 120 264** | **19 763 564** |
| **PASSIFS** | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 7) | 15 615 462 | 17 786 697 |
| Provision pour vacances (note 8) | 544 068 | 487 660 |
| Provision pour congés de maladie (note 8) | 726 474 | 688 065 |
| Dettes (note 9) | 286 476 | 151 578 |
| Contributions reportées (note 10) | 338 953 | 908 461 |
| | **17 511 433** | **20 022 461** |
| **DETTE NETTE** | **(391 169)** | **(258 897)** |
| **ACTIFS NON FINANCIERS** | | |
| Immobilisations corporelles (note 11) | 364 841 | 248 248 |
| Charges payées d'avance | 80 426 | 28 065 |
| | **445 267** | **276 313** |
| **EXCÉDENT CUMULÉ** | **54 098** | **17 416** |

**FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 15)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Mme Marie DuPont
Présidente du conseil d'administration

M. Luc Gallant
Président du comité de vérification

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

| | Budget<br>$ | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|---|
| **EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS** | **(89 966)** | **36 682** | **(249 037)** |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (650 115) | (253 891) | (221 713) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 223 789 | 137 298 | 111 489 |
| | **(426 326)** | **(116 593)** | **(110 224)** |
| Acquisition de charges payées d'avance | | (109 808) | (44 308) |
| Utilisation de charges payées d'avance | | 57 447 | 50 831 |
| | | **(52 361)** | **6 523** |
| **Augmentation de la dette nette** | **(516 292)** | **(132 272)** | **(352 738)** |
| **Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice** | **(258 897)** | **(258 897)** | **93 841** |
| **Dette nette à la fin de l'exercice** | **(775 189)** | **(391 169)** | **(258 897)** |

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT** | | |
| Excédent (déficit) annuel lié aux activités | **36 682** | **(249 037)** |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 137 298 | 111 489 |
| Virement des contributions reportées relatives au maintien d'actifs | (133 862) | (17 716) |
| | **3 436** | **93 773** |
| Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement | | |
| Débiteurs | (36 392) | 1 671 |
| Contributions à recevoir | 543 080 | (437 502) |
| Intérêts courus à recevoir | 2 869 | 537 |
| Charges payées d'avance | (52 361) | 6 523 |
| Créditeurs et charges à payer | (2 171 235) | (1 038 257) |
| Contributions reportées | (435 646) | (112 600) |
| Provision pour vacances | 56 408 | 5 441 |
| Provision pour congés de maladie | 38 409 | 39 165 |
| | **(2 054 868)** | **(1 535 022)** |
| **Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement** | **(2 014 750)** | **(1 690 286)** |
| **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS** | | |
| **Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations** | **(253 891)** | **(221 713)** |
| **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT** | | |
| Dettes effectuées | 511 453 | 244 755 |
| Dettes remboursées | (376 555) | (93 177) |
| **Flux de trésorerie provenant des activités de financement** | **134 898** | **151 578** |
| **Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie** | (2 133 743) | (1 760 421) |
| **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT** | 18 597 036 | 20 357 457 |
| **TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN** | **16 463 293** | **18 597 036** |
| **LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :** | | |
| Encaisse | **16 463 293** | **18 597 036** |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts*, et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le CALQ n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le CALQ administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres » et « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ CRÉ 2008-2010 ».

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le CALQ utilise le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables professionnels agréés*. L'utilisation de toute autre source doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du CALQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

Les comptes du CALQ ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 15.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les débiteurs et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

## REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilités sont rencontrés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible.

## CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

## ACTIFS FINANCIERS

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

### Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces contributions, dans la mesure où elles ont été autorisées, que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

## PASSIFS FINANCIERS

### Dette

La dette est comptabilisée au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les montants indiqués au titre de la charge d'intérêts comprennent l'amortissement de l'escompte ou de la prime et des frais d'émission relatifs à la dette.

### Contributions reportées

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de contributions reportées jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

### Avantages sociaux futurs

#### Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

#### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

## ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du CALQ sont employés normalement pour fournir des services futurs.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

| CATÉGORIE | Méthode | Durée |
|---|---|---|
| Mobilier | Linéaire | 5 ans |
| Audiovisuel | Linéaire | 5 ans |
| Équipement informatique | Linéaire | 3 ans |
| Développement informatique | Linéaire | 3 ans |
| Améliorations locatives | Linéaire | Durée du bail |

## 3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

### SP 1201, « Présentation des états financiers »

Le 1er avril 2012, le CALQ a adopté le nouveau chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du CALQ.

### SP 3410, « Paiements de transfert »

Le 1er avril 2012, le CALQ a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du CALQ.

### SP 3450, « Instruments financiers »

Le 1er avril 2012, le CALQ a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application de ce chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût, ou coût après amortissement.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 12.

En date du 1er avril 2012, le CALQ :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du CALQ.

## 4. AUTRES REVENUS

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Revenus sur maintien d'actifs | 3 266 | 560 |
| Autres (Fermeture de trois fonds régionaux) | - | 1 119 |
| | **3 266** | **1 679** |

## 5. FRAIS D'ADMINISTRATION

| | Budget<br>$ | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|---|
| Traitements et avantages sociaux | 5 363 045 | 5 474 596 | 5 371 436 |
| Loyer | 624 567 | 625 793 | 610 700 |
| Fournitures et approvisionnements | 126 400 | 113 625 | 94 363 |
| Entretien et réparations | 10 800 | 15 258 | 8 752 |
| Honoraires professionnels | 373 200 | 276 902 | 392 856 |
| Publicité et communication | 354 262 | 256 457 | 285 634 |
| Frais de déplacement et représentation | 191 965 | 200 816 | 198 379 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 223 789 | 137 298 | 111 489 |
| Frais financiers | 4 730 | 2 764 | 560 |
| | **7 272 758** | **7 103 509** | **7 074 169** |

## 6. RÉGIME D'EMPRUNT

Le CALQ est autorisé par le décret numéro 1117-2012 du gouvernement du Québec à emprunter un maximum de 2 042 421 $, et ce, jusqu'au 30 novembre 2013, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2013, le total des emprunts s'élève à 286 476 $ et porte intérêt au taux de 1,30323 % (2012 : 151 578 $ ; taux d'intérêt de 1,50587 %).

## 7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Traitements | 280 876 | 313 152 |
| Avantages sociaux | 94 651 | 47 469 |
| Autres dépenses | 112 595 | 73 417 |
| Aide financière | 15 127 340 | 17 352 659 |
| | **15 615 462** | **17 786 697** |

## 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) qui inclut les dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont interemployeurs à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2013, le taux de cotisations pour le RREGOP est passé de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS est de 12,30 %.

Les cotisations imputées aux opérations courantes s'élèvent à 320 479 $ (2012 : 296 021 $). Les obligations envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés du CALQ peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

| | 2013 | 2012 |
|---|---|---|
| Taux d'indexation | 0,7 % à 1,3 % | 0,7 % à 1,3 % |
| Taux d'actualisation | 1,38 % à 3,84 % | 1,45 % à 3,83 % |
| Durée résiduelle moyenne des salariés actifs | 2 à 20 ans | 2 à 17 ans |

| | 2013 | | 2012 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ |
| | Vacances | Congés de maladie | Vacances | Congés de maladie |
| Solde au début | **487 660** | **688 065** | **482 219** | **648 900** |
| Charges de l'exercice | 406 018 | 209 028 | 349 950 | 201 184 |
| Prestations versées au cours de l'exercice | (349 610) | (170 619) | (344 509) | (162 019) |
| Solde à la fin | **544 068** | **726 474** | **487 660** | **688 065** |

## 9. DETTES

| | $ | % | | 2013 $ | 2012 $ |
|---|---|---|---|---|---|
| | Valeur nominale | Taux d'intérêt | Échéance | | |
| Billet à court terme (versement unique) | 220 939 | 1,30323 | 2013-05-31 | 220 939 | 112 436 |
| Billet à court terme (versement unique) | 65 537 | 1,30323 | 2013-05-31 | 65 537 | 39 142 |
| | | | | **286 476** | **151 578** |

## 10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Solde au début de l'exercice | 908 461 | 887 199 |
| Contributions de l'exercice courant | (121 578) | 441 578 |
| Virement de l'exercice | (447 930) | (420 316) |
| Solde à la fin de l'exercice | **338 953** | **908 461** |
| | | |
| **CONTRIBUTIONS DE L'EXERCICE** | | |
| Aide financière et fonctionnement | 30 000 | 290 000 |
| Maintien d'actifs | (151 578) | 151 578 |
| | **(121 578)** | **441 578** |
| | | |
| **VIREMENT DE L'EXERCICE** | | |
| Aide financière et fonctionnement | 465 646 | 402 600 |
| Maintien d'actifs | (17 716) | 17 716 |
| | **447 930** | **420 316** |

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Mobilier<br>$ | Audiovisuel<br>$ | Équipement informatique<br>$ | Développement informatique en cours<br>$ | Développement informatique<br>$ | Améliorations locatives<br>$ | Total 2013<br>$ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **COÛT** | | | | | | | |
| Solde au début | 94 468 | 87 671 | 464 289 | - | 606 483 | 389 317 | 1 642 228 |
| Acquisitions | 27 410 | 8 030 | 87 445 | 131 006 | - | - | 253 891 |
| Solde à la fin | **121 878** | **95 701** | **551 734** | **131 006** | **606 483** | **389 317** | **1 896 119** |
| | | | | | | | |
| **AMORTISSEMENT CUMULÉ** | | | | | | | |
| Solde au début | 66 192 | 49 377 | 371 279 | - | 517 815 | 389 317 | 1 393 980 |
| Amortissement | 11 130 | 10 588 | 68 978 | - | 46 602 | - | 137 298 |
| Solde à la fin | **77 322** | **59 965** | **440 257** | **-** | **564 417** | **389 317** | **1 531 278** |
| | | | | | | | |
| **VALEUR COMPTABLE NETTE** | **44 556** | **35 736** | **111 477** | **131 006** | **42 066** | **-** | **364 841** |

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Mobilier | Audiovisuel | Équipement informatique | Développement informatique en cours | Développement informatique | Améliorations locatives | Total 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| **COÛT** | | | | | | | |
| Solde au début | 68 172 | 47 702 | 376 036 | - | 539 288 | 389 317 | 1 420 515 |
| Acquisitions | 26 296 | 39 969 | 88 253 | | 67 195 | | 221 713 |
| Solde à la fin | **94 468** | **87 671** | **464 289** | **-** | **606 483** | **389 317** | **1 642 228** |
| **AMORTISSEMENT CUMULÉ** | | | | | | | |
| Solde au début | 59 351 | 43 024 | 323 283 | | 467 516 | 389 317 | 1 282 491 |
| Amortissement | 6 841 | 6 353 | 47 996 | | 50 299 | | 111 489 |
| Solde à la fin | **66 192** | **49 377** | **371 279** | **-** | **517 815** | **389 317** | **1 393 980** |
| **VALEUR COMPTABLE NETTE** | **28 276** | **38 294** | **93 010** | **-** | **88 668** | **-** | **248 248** |

## 12. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et minimiser les impacts potentiels.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux créances est réduit au CALQ puisque la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du CALQ au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CALQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La dette à court terme du CALQ porte un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt.

## 13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le CALQ. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du CALQ et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 2 050 726 $ (en 2012 : 1 633 477 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CALQ est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CALQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

## 15. FONDS EN FIDÉICOMMIS

***FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT – FONDS RELÈVE DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES***

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

En vertu de l'entente signée en 2006-2007, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 $ sur trois ans pour les années 2006-2007 à 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée pour sa part à verser au CALQ les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 $, à raison de 20 000 $ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent a versé au CALQ un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années et a aussi versé, en vertu de l'addenda 3, un montant de 50 000 $ pour 2009-2010 pour la mise en œuvre du volet 1 – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève. L'échéancier de versement a toutefois été modifié puisqu'un montant de 20 000 $, dont le versement était prévu pour 2009-2010, a été versé à l'avance en 2008-2009.

En vertu de l'addenda 1 à l'entente, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser un montant de 165 000 $ sur quatre ans dont 7 500 $ en 2006-2007 et 157 500 $ pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, à raison de 52 500 $ par année pour la mise en œuvre du volet 2 – Soutien à la consolidation d'organismes professionnels.

*FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT – FONDS RELÈVE DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES (SUITE)*

En vertu de l'entente administrative 2012-2013, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'était engagée à verser une somme additionnelle de 15 000 $ pour la mise en œuvre du volet 4 – Soutien à la création d'œuvres artistiques ou littéraires en lien avec la culture forestière au Bas-Saint-Laurent.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront, au cours de l'exercice 2013-2014, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2013.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Actif | | |
| Encaisse | 10 950 | 10 050 |
| Intérêts courus | 9 | 9 |
| | 10 959 | 10 059 |
| Passif | | |
| Aide financière à verser | 750 | - |
| Solde du Fonds | 10 209 | 10 059 |
| | 10 959 | 10 059 |

## ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

de l'exercice clos le 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Solde du Fonds au début | 10 059 | 9 954 |
| Augmentation | | |
| Apports | 15 000 | - |
| Intérêts | 150 | 105 |
| | 25 209 | 10 059 |
| Diminution | | |
| Aide financière octroyée | 15 000 | - |
| Solde du Fonds à la fin | 10 209 | 10 059 |

***FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL – FONDS MONTRÉAL IMMIGRATION ET MINORITÉS VISIBLES POUR LES ARTS ET LES LETTRES***

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles de la région de Montréal selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une nouvelle entente de partenariat pour ce fonds a été signée en décembre 2010 entre la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la francophonie canadienne, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts de Montréal.

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Conseil des arts de Montréal et le CALQ se sont engagés à verser respectivement 50 000 $, 40 000 $, 10 000 $, 10 000 $ et 50 000 $ par année au Fonds, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 pour un total de 160 000 $ par année et de 480 000 $ au terme de l'entente.

La Fondation du Grand Montréal s'est jointe aux partenaires de l'entente pour les années 2010-2011, 2011-2012 et a versé 10 000 $ par année.

Cette entente sera renouvelée au cours de l'exercice 2013-2014.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Actif | | |
| Encaisse | 163 642 | 2 385 |
| Intérêts courus | 97 | 21 |
| Apports à recevoir | - | 100 000 |
| | 163 739 | 102 406 |
| Passif | | |
| Aide financière à verser | 160 000 | 101 000 |
| Solde du Fonds | 3 739 | 1 406 |
| | 163 739 | 102 406 |

## ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Solde du Fonds au début | 1 406 | 1 020 |
| Augmentation | | |
| Apports | 160 000 | 170 000 |
| Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs | 2 000 | |
| Intérêts | 333 | 386 |
| | 163 739 | 171 406 |
| Diminution | | |
| Aide financière octroyée | 160 000 | 170 000 |
| Solde du Fonds à la fin | 3 739 | 1 406 |

### *FONDS EN FIDÉICOMMIS – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL – FONDS ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010*

Le CALQ agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le CALQ verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de Montréal s'était engagée à verser au CALQ une somme de 75 000 $ sur deux ans, à raison de 37 500 $ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Le CALQ et la Conférence régionale des élus de Montréal conviendront, au cours de 2013-2014, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2013.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Actif | | |
| Encaisse | 7 917 | 9 788 |
| Intérêts courus | 8 | 11 |
| Apports à recevoir | – | 3 006 |
| | 7 925 | 12 805 |
| Passif | | |
| Aide financière à verser | 2 500 | 7 500 |
| Solde du Fonds | 5 425 | 5 305 |
| | 7 925 | 12 805 |

## ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

Exercices clos le 31 mars 2013

| | 2013<br>$ | 2012<br>$ |
|---|---|---|
| Solde du Fonds au début | 5 305 | 202 |
| Augmentation | | |
| Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs | – | 4 982 |
| Intérêts | 120 | 121 |
| Solde du Fonds à la fin | 5 425 | 5 305 |

# EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS 2012-2013

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec présente cinq engagements que le CALQ tient à respecter, à savoir : offrir des services personnalisés, permettre une grande accessibilité de ses services, assurer l'équité et l'efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, garantir le respect des règles d'éthique et de confidentialité et, finalement, traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence.

- Le CALQ offre un service d'accueil à ses bureaux de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h à son bureau de Montréal de même qu'à son siège social à Québec à l'exception de l'heure d'ouverture fixée à 9 h. Il offre également un service de réception téléphonique personnalisé avec numéros sans frais, ainsi que la possibilité de communiquer avec lui par courriel.
- Le CALQ répond aux demandes qui lui parviennent par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables dans 96,4 % des cas. Par ailleurs, les artistes, écrivains et organismes ont tous pu obtenir des renseignements sur leur demande en communiquant avec la personne responsable de leur dossier.
- Le CALQ rend disponibles ses programmes actualisés sur son site Web où sont identifiés les critères et les processus d'évaluation qui s'y rapportent.
- Le CALQ fait connaître la liste des récipiendaires de bourses et de subventions ainsi que les membres des jurys et comités sur son site Web, tout en garantissant le respect des règles concernant l'éthique et la confidentialité.
- Le CALQ répond dans la mesure du possible aux demandes de présence d'un de ses représentants lors de sessions de formation ou d'information touchant ses programmes.

Le CALQ a respecté les délais de traitement des dossiers établis dans ses programmes à deux semaines près en ce qui concerne 96 % des demandes de bourses et 99 % des demandes de subventions.

**Tableau 8**
**TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DÉPOSÉES DANS L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DU CALQ EN 2012-2013**

| | Délai de réponse | | |
|---|---|---|---|
| Programme | Respecté dans un délai de 2 semaines | + de 2 semaines de délai | Total |
| | % | % | % |
| Bourses | 95,59 | 4,41 | 100,00 |
| Subventions | 98,78 | 1,22 | 100,00 |

Note : Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date d'inscription indiquée dans les programmes (ou la date du dépôt des demandes dans le cas des inscriptions en tout temps) et la date d'approbation de l'engagement financier. Les demandes dont les délais de décision sont tributaires d'ententes internationales, comme dans le cas de certains stades et ateliers résidences ou dont le processus décisionnel est purement administratif tel que l'attribution d'aides spéciales ne sont donc pas prises en compte.

## RESSOURCES HUMAINES

### La répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité ou par orientations stratégiques

Au 31 mars 2013, le CALQ comptait un effectif (régulier et temporaire) de 73 personnes, comparativement à 75 l'année précédente.

Tableau 9
EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS (EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

| Secteur d'activité ou orientation stratégique | 2012-2013 (au 31 mars 2013) | 2011-2012 (au 31 mars 2012) | Écart |
|---|---|---|---|
| Personnel d'encadrement | 8 | 8 | |
| Professionnels | 39 | 39 | |
| Employés de soutien | 26 | 28 | 2 |
| **TOTAL** | **73** | **75** | **2** |

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le CALQ comptait sur un effectif (régulier et temporaire) s'établissant à 70,8 équivalant temps complet (ETC) utilisé pour l'exercice financier comparativement à 71,1 en 2011-2012. Tout comme pour l'exercice précédent, cette diminution est attribuable aux efforts déployés par le CALQ afin de réduire ses dépenses. En effet, l'une des mesures identifiées a été de laisser des postes vacants. Par ailleurs, des ententes permettant la réduction du temps de travail (retraite progressive, réduction volontaire du temps de travail, etc.) ont été conclues.

Tableau 10
EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS (EN ÉQUIVALANT TEMPS COMPLET ETC)

| Secteur d'activité ou orientation stratégique | 2012-2013 | 2011-2012 | Écart |
|---|---|---|---|
| Personnel d'encadrement | 8,0 | 7,0 | 1 |
| Professionnels | 37,2 | 37,9 | -0,7 |
| Employés de soutien | 25,6 | 26,2 | -0,6 |
| **TOTAL** | **70,8** | **71,1** | **-0,3** |

### La formation et le perfectionnement du personnel

En 2012-2013, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 0,61 jour par employé.

En raison des compressions à ce poste budgétaire à la suite de l'adoption de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*, les dépenses totales pour le perfectionnement et la formation du personnel (salaires et autres dépenses) s'élèvent à 39 933,42 $, ce qui équivaut à 0,73 % de la dépense totale au poste budgétaire *Traitements et avantages sociaux* totalisant 5 474 596,19 $.

Tableau 11

## RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL SELON LE CHAMP D'ACTIVITÉ

| Champ d'activité | 2012-2013<br>$ | 2011-2012<br>$ |
|---|---|---|
| Favoriser le développement des compétences | 31 528 | 40 322 |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion | 231 | 803 |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques | 2 245 | 6 130 |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 3 403 | 4 646 |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite | 2 528 | 1 470 |
| **Dépenses totales** | **39 935** | **53 371** |

Tableau 12

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION

| Exercice financier | Proportion de la masse salariale (%) | Jours de formation par personne | Montants alloués par personne ($) |
|---|---|---|---|
| 2011-2012 | 1,00 | 0,99 | 712 |
| 2012-2013 | 0,73 | 0,61 | 547 |

Tableau 13

## JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

| Exercice financier | Cadres | Professionnels | Employés de soutien |
|---|---|---|---|
| 2011-2012 | 4,07 | 33,57 | 36,64 |
| 2012-2013 | 2,43 | 15,25 | 27,04 |

### La planification de la main-d'œuvre

Le taux de roulement du personnel a été de 8,2 %, comparativement à 10,9 % pour l'exercice précédent. Le nombre de départs à la retraite est identique à 2011-2012. En ce qui concerne l'évolution de l'effectif, deux postes réguliers ont été pourvus faisant suite au départ d'un employé et au mouvement interne d'un employé.

Tableau 14

## NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

| Exercice financier | Cadres | Professionnels | Employés de soutien |
|---|---|---|---|
| 2011-2012 | 0 | 2 | 0 |
| 2012-2013 | 0 | 0 | 2 |

Tableau 15
TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

| Exercice financier | Taux de départ volontaire (%) |
|---|---|
| 2011-2012 | 10,9 |
| 2012-2013 | 8,2 |

## RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Tableau 16
POURCENTAGE DE LA DÉPENSE SUR LE BUDGET TOTAL[1]

| Budget total | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | % | $ | % |
| **Revenus totaux de l'exercice** | **90 447 497** | | **89 260 481** | |
| **Dépenses de l'exercice** | | | | |
| Aide financière accordée | 86 361 306 | | 85 958 264 | |
| Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs | (3 054 000) | | (3 522 915) | |
| Sous-total aide financière | 83 307 306 | 92,1 | 82 435 349 | 92,3 |
| Administration interne | 7 103 509 | 7,9 | 7 074 169 | 7,9 |
| **Dépenses totales de l'exercice** | **90 410 815** | | **89 509 518** | |
| Surplus / (déficit) d'exercice | 36 682 | | (249 037) | |
| Excédent cumulé au début | 17 416 | | 266 453 | |
| Excédent cumulé à la fin | 54 098 | | 17 416 | |

1 En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

Tableau 17
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CALQ ET DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*

| Dépenses de fonctionnement | 2012-2013 | | 2011-2012 | |
|---|---|---|---|---|
| | $ | Ressources humaines (ETC) | $ | Ressources humaines (ETC) |
| Conseil des arts et des lettres du Québec | 6 778 611 | 68,8 | 6 740 592 | 68,2 |
| *Mécénat Placements Culture* | 324 898 | 2,0 | 333 577 | 2,9 |
| **TOTAL** | **7 103 509** | **70,8** | **7 074 169** | **71,1** |

## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

### Tableau 18
### DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2012-2013

| | Dépenses et investissements prévus (000$) | Dépenses et investissements réels (000$) | Explication sommaire des écarts |
|---|---|---|---|
| Total des activités d'encadrement | 44,3 | 48,0 | Efforts de réduction de dépenses notamment faisant suite à une directive du Conseil du trésor |
| Total des activités de continuité | 625,7 | 611,5 | |
| Total des projets | 358,3 | 122,2 | |
| Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles | 1028,3 | 781,7 | |

### Tableau 19
### LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

| Projet | Avancement | Explication sommaire des écarts |
|---|---|---|
| Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ | 5 % | S.O. |

### Tableau 20
### LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

| Projet | Ressources humaines prévues (ETC) | Ressources humaines utilisées (ETC) | Ressources financières prévues ($) | Ressources financières utilisées ($) | Explication sommaire des écarts |
|---|---|---|---|---|---|
| Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ | 2,8 | 1,2 | 358,3 | 122,2 | Démarrage à l'automne 2012. Réalisation du projet par les ressources humaines internes, parallèlement aux activités régulières. |

## Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Tableau 21
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 – SITE WEB INFORMATIONNEL DU CALQ

| Suivi | Actions de développement |
|---|---|
| Liste des sections ou sites Web pas encore conformes | Le site comprend plus de 800 pages statiques construites à partir de modèles établis en 2001 qui répondaient aux standards en vigueur à l'époque mais qui ne sont pas conformes aux standards d'accessibilité actuels. En vertu du principe des droits acquis (clause grand père), la mise en place des standards se fera de façon progressive au fur et à mesure de l'intégration de contenu au nouveau gestionnaire de contenu qui est un choix technologique lié au développement de la prestation électronique de services (PES). |
| Prévision d'une refonte | Tel que mentionné, le contenu du site Web sera intégré à un nouveau gestionnaire de contenu adopté pour répondre aux besoins de la PES. |
| Réalisation d'un audit de conformité | Cette opération sera effectuée à une date ultérieure. |
| Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards | Désignation d'un gestionnaire de contenu qui facilitera la mise en œuvre des standards.<br>Remplacement progressif des images par du texte. Ajout de textes décrivant les images.<br>Ajout d'une page Web intitulée *Accessibilité* énumérant les principales dispositions prises pour se conformer au standard d'accessibilité. Offre d'assistance pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles. Mise en place d'un avertissement concernant la non-accessibilité de contenu multimédia (le site ne comprend pas de contenu multimédia à l'exception d'images dont la plupart comportent une équivalence texte). |
| Liste des obstacles et des situations particulières | Le site Web est mis à jour avec FrontPage2000, logiciel dont la production a cessé en 2003. L'intégration et la mise à jour des contenus essentiels à l'accomplissement de la mission du CALQ constituent un obstacle en raison des ressources humaines dédiées qui sont limitées. |
| Élaboration d'un plan d'action et démarche de sensibilisation et de formation | Le CALQ veillera à la conformité du site informationnel face aux standards et à la mise en accessibilité des contenus existants au fil du transfert graduel vers le nouveau gestionnaire de contenu.<br>Il est sensibilisé à l'importance d'adopter les meilleures pratiques de conception d'interfaces afin d'appliquer les *Standards sur l'accessibilité du Web* du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) québécois. Les membres du personnel désignés pour produire les documents destinés à une diffusion Web ainsi qu'à l'intégration de contenu recevront une formation et assisteront à l'une des sessions de perfectionnement offertes par le Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) du Centre de services partagés du Québec. |
| Ressources mises à contribution et cadre de gouvernance | Une seule personne est actuellement affectée à l'intégration et à la mise à jour du contenu du site Web. Le CALQ prévoit recourir aux services d'une firme externe afin de bénéficier d'un support d'appoint pour soutenir l'expérimentation et l'utilisation du nouveau gestionnaire de contenu.<br>L'intégration d'un nouveau gestionnaire de contenu, plus souple et convivial, permettra par ailleurs de simplifier la méthode actuelle de mise à jour du site et d'impliquer d'autres ressources internes à ces activités. Les rôles et responsabilités en matière de gestion des contenus du site informationnel seront révisés sur la base de l'expérience vécue à l'occasion de la transition. |

Tableau 22
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013 – DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES DU CALQ (PROJET PES)

| Suivi | Actions de développement |
|---|---|
| Liste des sections ou sites Web pas encore conformes<br>Prévision d'une refonte<br>Réalisation d'un audit de conformité<br>Liste des obstacles et des situations particulières | Sans objet : Le projet de développement de la PES du CALQ était en phase d'architecture détaillée de la solution à la fin de l'exercice 2012-2013. Par conséquent, aucun service électronique n'a été mis en ligne. |
| Démarche de sensibilisation et de formation | Un membre de l'équipe du projet PES a assisté à la formation *L'accessibilité pour les professionnels de la conception* offerte par le CEDC du Centre de services partagés du Québec (23 janvier 2013). Cette formation a alimenté la production du document *Architecture informationnelle – Volet accessibilité*. |
| Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards | Le document *Architecture informationnelle – Volet accessibilité* a été produit afin de vérifier que les choix technologiques réalisés aux fins du développement de la PES du CALQ permettent de rencontrer les exigences des standards sur l'accessibilité du Web. La première partie du document fait ressortir les impacts évalués comme étant les plus importants par rapport aux exigences de manière à orienter la conception des interfaces. La deuxième partie du document résume les exigences obligatoires de manière à servir de liste de vérification en cours de développement. |
| Élaboration d'un plan d'action | La liste de vérification présentée au document d'*Architecture informationnelle – Volet accessibilité* a été intégrée aux critères généraux de qualité à valider préalablement à chaque mise en ligne. |
| Ressources mises à contribution<br>Existence d'un cadre de gouvernance | Le *Manuel d'organisation de projet PES* prévoit les rôles et responsabilités suivants en lien avec l'accessibilité :<br>– La conseillère en communication et webmestre valide les interfaces produites en veillant à la considération des meilleures pratiques de conception d'interfaces et des *Standards sur l'accessibilité du Web* du SCT québécois.<br>– L'équipe du projet réalise tous les travaux d'architecture, d'analyse et de réalisation dans le respect des orientations, règles et directives gouvernementales, notamment en matière d'accessibilité. |

## RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

### Le programme de boni annuel

Au début de l'exercice, les attentes gouvernementales et celles du conseil d'administration sont communiquées au président-directeur général. Au terme de l'exercice, la présidente du conseil d'administration procède à l'évaluation du rendement du président-directeur général en respectant les critères d'évaluation du rendement des titulaires d'un emploi supérieur. Le montant du boni accordé correspond à une cote d'évaluation globale en se référant aux politiques et directives gouvernementales pertinentes en vigueur et plus particulièrement au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif. En 2012-2013, le gouvernement a suspendu l'octroi des bonis aux titulaires d'emplois supérieurs et dirigeants d'organismes (décret 326-2012 du 4 avril 2012).

Tel que prescrit par la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014*, les bonis au rendement versés aux autres dirigeants du CALQ ont également été suspendus pour l'année 2012-2013 (rendement de l'année financière 2011-2012).

Tableau 23
BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2012-2013 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1ER AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

| | Nombre de bonis au rendement | Montant total |
|---|---|---|
| Cadres | - | 0 |
| Cadres juridiques | | |
| Titulaire d'un emploi supérieur à temps plein | | 0 |
| Total | | 0 |

## MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La politique de réduction des dépenses approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2012;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée à chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2013 du même montant.

Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la deuxième année d'application sont les suivants :

Tableau 24
MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012-2013

| | Cible de réduction<br>$ | Réduction cumulative réalisée<br>$ |
|---|---|---|
| Dépenses de fonctionnement de nature administrative | 50 200 | 40 500 |
| Dépenses de publicité, formation et déplacement | 46 800 | 46 800 |
| Masse salariale | 97 100 | 77 800 |

## ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le CALQ a poursuivi les travaux d'optimisation de son programme de soutien au fonctionnement des organismes. En 2012-2013, le soutien au fonctionnement sur un an a été remplacé par un soutien sur deux ans. D'une part, ce nouveau modèle permet de pallier la difficulté qu'avaient les organismes à suivre le rythme imposé des inscriptions annuelles et, d'autre part, il diminue la charge bureaucratique du CALQ.

Le CALQ a poursuivi et étendu son projet pilote qui consiste à préparer les documents d'évaluation des demandes de bourses sous la forme d'un cahier d'évaluation numérisé fourni sur une clé USB sécurisée aux membres de jurys. Ce mode de gestion permet une économie considérable du travail lié à la préparation et à la production des cahiers d'évaluation tout en augmentant le temps alloué aux membres des jurys pour l'évaluation des demandes.

Dans le cadre de son Prix à la création artistique de Montréal, le CALQ a mis en place un processus allégé de mise en candidature. Les candidats ont été appelés à déposer un avis d'intention de dépôt pour une mise en candidature. Ce document comprenait essentiellement un court texte de présentation permettant aux membres du comité de sélection d'établir une liste restreinte de candidats. Seule une vingtaine de créateurs ont eu, dans un deuxième temps, à présenter un dossier élaboré.

Enfin, concernant la prestation électronique de services (PES), le CALQ a scindé le projet de manière à canaliser les efforts vers les processus et les programmes offrant un potentiel d'allégement administratif optimal. Ainsi, des services électroniques seront graduellement mis en ligne afin de faciliter le dépôt des diverses demandes, le suivi et la reddition de comptes en plus d'automatiser diverses tâches administratives et de diminuer les délais de traitement.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### PRÉSENTATION

L'exercice 2012-2013 fut marquée par l'élaboration du nouveau Plan d'action de développement durable 2012-2015 ceci, dans le contexte du prolongement de la Stratégie gouvernementale et de la mesure visant l'animation avec l'Agenda 21 de la culture. Cet exercice a permis un repositionnement du CALQ en matière de développement durable, avec des actions plus fortes en symbiose avec ses nouvelles orientations stratégiques et les enjeux actuels.

Le CALQ a également réalisé plusieurs actions, notamment la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan stratégique du CALQ, la publication de sept capsules dans le journal interne du CALQ et l'application de directives qui ont engendré une augmentation de 10 % des documents numérisés.

Orientations privilégiées par le CALQ :

Orientation 1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Orientation 3 – Produire et consommer de façon responsable

Orientation 6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Orientation 7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Orientation 8 – Favoriser la participation à la vie collective

Orientation 9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

### ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013

**OBJECTIF DE LA STRATÉGIE**

Mieux faire connaître le concept de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Mieux faire connaître le concept de développement durable au personnel et aux clientèles du CALQ ainsi que les éléments de la stratégie gouvernementale et favoriser les échanges pour en tenir compte dans les activités régulières.

**ACTION**

Poursuivre les actions du comité interne de développement durable.

| INDICATEUR | CIBLES |
| --- | --- |
| Nombre et type d'activités effectuées. | • Effectuer au moins six activités par année.<br>• Avoir sondé le personnel d'ici le 31 mars 2015. |

### RÉSULTATS

En 2012-2013, le CALQ a atteint sa cible annuelle de six activités. Sept chroniques ont été publiées dans le journal interne du CALQ incluant un bulletin spécial dans le cadre de la Journée de l'environnement dans l'Administration publique. Aussi, la section *Développement durable* de l'Intranet a été bonifiée en intégrant, notamment, l'Agenda 21 de la culture et autres ressources en lien avec la mise en œuvre de cet agenda.

Le comité interne de développement durable s'est réuni à deux reprises au cours de l'année, pour discuter d'enjeux ponctuels, faire le suivi des actions du Cadre de gestion environnementale de même que pour alimenter le nouveau Plan d'action de développement durable 2012-2016.

OBJECTIF 6 DE LA STRATÉGIE

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Appliquer des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de la gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

**ACTION**

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

**INDICATEURS**

- État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale.
- Nombre d'activités de promotion de pratiques écoresponsables.

**CIBLE**

Avoir réalisé 100 % des actions du cadre de gestion environnementale d'ici le 31 mars 2014.

**RÉSULTATS**

En 2011-2012, le comité interne de développement durable avait effectué un premier bilan de son Cadre de gestion environnementale (CGE). Ce bilan, fort positif, a mené à l'ajout de cinq nouvelles actions. Au terme de l'exercice 2012-2013, sur les 25 actions du CGE, 22 ont été réalisées, dont trois en continu. Ainsi, 88 % des actions du CGE ont été réalisées. Trois actions demeurent en cours. De plus, le CALQ a publié trois chroniques sur des pratiques écoresponsables.

OBJECTIF 19 DE LA STRATÉGIE

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF 4 DE L'AGENDA 21

Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

OBJECTIF 17 DE L'AGENDA 21

Reconnaître et respecter la relation étroite existant entre culture et territoire chez les nations amérindiennes et la nation inuite. Participer à la préservation ainsi qu'à la mise en valeur de leurs savoirs et usages traditionnels, et reconnaître l'importance du territoire dans la survie culturelle et identitaire autochtone.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés.

**ACTION**

Soutenir la création et la production des artistes autochtones.

**INDICATEUR**

Nombre de bourses et montants attribués selon le programme.

**CIBLE**

Avoir créé un concours liant création et diffusion pour les artistes autochtones et inuits en partenariat avec le Musée de la civilisation, à Québec, d'ici le 31 mars 2015.

**RÉSULTATS**

Les programmes du CALQ sont accessibles à l'ensemble des Québécois, y compris les Autochtones. En 2012-2013, la proportion des artistes boursiers du CALQ ayant indiqué leur appartenance à la communauté autochtone est de près de 1,5 %. La proportion des artistes demandeurs est de 0,9 %. Mentionnons toutefois que cette question demeure facultative sur le formulaire d'inscription pour une demande de bourse et que les artistes ne sont pas tenus d'y répondre.

En outre, le CALQ a atteint sa cible en créant un concours pour l'attribution de trois bourses de 15 000 $ en commandes d'œuvres à trois artistes autochtones. Les œuvres produites seront diffusées par le Musée de la civilisation, à Québec, dès 2013. Aussi, dans le cadre du *Programme de bourses pour les artistes et écrivains autochtones de Montréal*, le CALQ a accordé trois bourses de 10 000 $ à trois créateurs autochtones. Enfin, le CALQ a accordé 70 000 $ dans le cadre de l'accord conclu avec l'administration régionale Kativik et l'institut culturel Avataq dans la région du Nord du Québec.

OBJECTIF 3.9 DE LA STRATÉGIE

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF 11 DE L'AGENDA 21

Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL**

Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires.

**ACTIONS**

A) Stimuler, dans les différentes régions du Québec, la notion de mécénat culturel en tant que levier d'un développement culturel et économique durable.

B) Poursuivre la mise en œuvre d'ententes en collaboration avec des partenaires régionaux pour le soutien d'artistes et d'organismes sur ces territoires.

**INDICATEURS**

A) Nombre et nature des actions réalisées dans le cadre du programme *Mécénat Placements Culture*.

B) Nombre d'ententes effectives pour la durée du plan, soit un cycle de trois ans.

**CIBLE**

Six journées d'activités sur le mécénat dans différentes régions du Québec, au 31 mars 2015.

**RÉSULTATS**

En 2012-2013, le CALQ a atteint sa cible en tenant sept journées d'activités sur le mécénat dans six régions : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Montréal (2), Estrie, Saguenay, Lanaudière. Par ailleurs, on compte 15 régions touchées par une entente en cours (13) ou en renouvellement (2), dont trois ententes pour la région de la Montérégie. (Voir objectif 3 des Résultats liés au Plan stratégique 2012-2016, indicateurs 3.1 et 3.2).

OBJECTIF 21 DE LA STRATÉGIE

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

OBJECTIF 3 DE L'AGENDA 21

Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité des expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du système culturel québécois.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.

**ACTION**

*Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion.*

**INDICATEUR**

Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions.

**CIBLES**

- Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus par le CALQ, d'ici le 31 mars 2015.
- Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année.

**RÉSULTATS**

Le CALQ a soutenu l'implantation du projet *Circulation de la musique* et a bonifié le soutien de *La danse sur les routes du Québec*, afin d'augmenter le nombre de diffuseurs membres. Aussi, le CALQ a soutenu la présence artistique québécoise dans plus de trois événements majeurs, tel le Festival Méliscène (France), South by Southwest (États-Unis), ou l'échange Montréal/Brooklyn. Par ailleurs, la présence d'artistes et d'organismes québécois soutenus par le CALQ s'est manifestée dans 68 pays cette année. Pour les détails de la nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions, voir l'indicateur 4.1 et 4.2 des Résultats liés au Plan stratégique.

OBJECTIF 24 DE LA STRATÉGIE

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux culturels concernés.

**ACTIONS**

A) Soutenir les associations professionnelles d'artistes et les regroupements nationaux d'organismes.
B) Consulter les milieux artistique et littéraire.
C) Sonder les membres des associations professionnelles d'artistes.

| INDICATEURS | CIBLES |
|---|---|
| A) Nature du soutien aux associations et regroupements nationaux<br>B) Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ.<br>C) Taux de réponse au sondage auprès des membres d'associations professionnelles. | Huit activités de consultation et de concertation, d'ici le 31 mars 2015 |

**RÉSULTATS**

En 2012-2013, 31 associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services ont été soutenus pour un montant total de 3,9 M$. Au cours de l'exercice, le CALQ a effectué quatre activités de consultation et de concertation (Voir objectif 7 des Résultats liés au Plan stratégique 2012-2016, indicateurs 7.1 et 7.2). Enfin, le CALQ a sondé les membres de quatre associations professionnelles d'artistes préalablement à l'évaluation au fonctionnement des organismes du printemps 2013. Le taux de réponse au sondage, de 31 %, est jugé très satisfaisant.

OBJECTIF 26 DE LA STRATÉGIE

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OBJECTIF 8 DE L'AGENDA 21

Favoriser, grâce aux arts et la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et Québécois de toutes les origines. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés.

**ACTION**

Soutenir les projets issus de l'immigration récente et des minorités visibles.

| INDICATEUR | CIBLES |
|---|---|
| Nombre de bourses offertes et montants accordés | S.O. |

**RÉSULTATS**

En 2012-2013, 28 bourses ont été accordées à des artistes issus de l'immigration récente et des minorités visibles ceci, dans le cadre du programme *Vivacité Montréal*, pour un montant total de 50 000 $ consenti par le CALQ, auquel s'ajoutent 110 000 $ de la part des autres partenaires.

## EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Politique linguistique du Conseil des arts et des lettres du Québec encadre et adapte à sa mission l'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue dans l'Administration*. En 2012-2013, le CALQ a appliqué la politique linguistique en vigueur depuis le 29 mars 2010 et l'a diffusée sur son site Web. Seule la composition du comité chargé de son application a été modifiée.

La Direction des communications a le mandat de veiller au respect et à l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique du CALQ. Elle veille à ce que l'information diffusée par le CALQ sous forme imprimée ou électronique, sur son site Web ainsi que sur les réseaux sociaux soit rédigée avec soin et rigueur. La Direction des communications répond aux questions des employés concernant l'usage de la langue et les sensibilise à l'importance d'utiliser un français exemplaire en publiant dans le bulletin interne des chroniques linguistiques axées sur des questions qui surgissent fréquemment dans le contexte du CALQ. Elle fait également la promotion de la *Francofête* par son bulletin de liaison, *Nouvelles du CALQ*, et travaille en étroite collaboration avec les conseillers en francisation de l'Office québécois de la langue française.

Le CALQ a poursuivi son partenariat avec l'Institut français en participant à une table ronde au Rendez-vous numérique des cultures de la Francophonie dans le cadre du Forum mondial de la langue française, portant sur les nouveaux défis que l'essor des technologies numériques impose aux cultures de la Francophonie ainsi que la question du rayonnement de la culture francophone et de la langue française dans ce nouvel univers. Il a aussi créé un Babillard numérique sur Facebook : (https://www.facebook.com/RendezVousNumeriqueDesCulturesDeLaFrancophonie) invitant les artistes et les organismes culturels de la Francophonie à faire connaître des projets visant à créer, diffuser ou partager des contenus culturels francophones en ligne et tout particulièrement des projets de collaboration en arts et en culture, tels que des portails partagés, plateformes de diffusion ou outils de création collaboratifs. Une sélection des projets inscrits a été présentée lors du grand marché de la coopération qui s'est tenu lors du Forum mondial de la langue française, le 5 juillet 2012.

## GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La *Loi 10 modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le CALQ à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et d'introduire dans sa loi constitutive de nouvelles règles de gouvernance.

Il est stipulé entre autres que les fonctions de président du conseil d'administration et de président-directeur général ne peuvent être cumulées. Le conseil d'administration est formé de 15 membres dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général. Les autres membres, au nombre de 13, se répartissent comme suit :

- 11 membres issus des domaines culturels dans lesquels le CALQ exerce ses attributions
- 2 membres issus d'autres domaines d'activités, culturels ou non

Au moins trois de ces membres doivent provenir de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale; au moins huit membres, dont le président du conseil d'administration, doivent se qualifier comme administrateurs indépendants, et un membre doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables mentionnés au code des professions.

Le CALQ doit définir et transmettre au ministre de la Culture et des Communications des profils de compétences et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres. Également, il a l'obligation de constituer un comité de gouvernance et d'éthique et un comité des ressources humaines, formés majoritairement d'administrateurs indépendants, et un comité de vérification présidé par un membre de l'un des ordres professionnels de comptables et formé uniquement d'administrateurs indépendants.

En 2012-2013, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le CALQ a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes. De plus, il a procédé à la réalisation des mesures suivantes :

- l'adoption de profils de compétences et d'expérience en vue de la nomination de nouveaux membres au conseil d'administration;
- l'adoption d'un profil de compétences et d'expérience pour le poste de président-directeur général;
- la recommandation pour le poste de président-directeur général du CALQ;
- l'adoption de la pondération 2012-2013 pour le poste de président-directeur général du CALQ;
- l'adoption des modifications au *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs engagés par le Conseil des arts et des lettres du Québec*.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

### Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres conformément aux critères approuvés par celui-ci.

En 2012-2013, le comité de gouvernance a tenu cinq réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- la révision du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs engagés par le Conseil des arts et des lettres du Québec*;
- l'élaboration des profils de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration;
- la révision et la recommandation au conseil d'administration de la *Politique d'encadrement relative à l'utilisation des réseaux sociaux du Conseil des arts et des lettres du Québec*, de la *Politique de diffusion de l'information du Conseil des arts et des lettres du Québec* et de la *Politique de diffusion des procès-verbaux du conseil d'administration et des comités du CALQ*;
- la recommandation au conseil d'administration d'une modification au règlement de régie interne du conseil d'administration du CALQ;
- la révision des critères d'évaluation des administrateurs ainsi que des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration en vue de leur approbation par le conseil d'administration.

### Comité de vérification

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers, à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2012-2013, les membres de ce comité se sont réunis à quatre occasions autour des sujets suivants :

- le rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2012;
- l'analyse du budget 2012-2013 et ses mises à jour;
- le renouvellement du régime d'emprunts du CALQ;
- la planification des travaux de vérification interne pour 2012-2013;
- le plan de gestion de risques et le plan d'optimisation des ressources dans le cadre de la Prestation électronique de services.

### Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience et des critères d'évaluation du président-directeur général, à la sélection et à un programme de planification de la relève des dirigeants.

En 2012-2013, le comité des ressources humaines a tenu trois réunions de travail portant essentiellement sur les sujets suivants :

- l'élaboration de critères d'évaluation pour le poste de président-directeur général et d'une pondération liée à des attentes le concernant;
- l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience pour le poste de président-directeur général;
- l'évaluation et la recommandation pour le poste de président-directeur général du CALQ.

### Comité des programmes

Le comité des programmes a la charge de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations des commissions consultatives. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2012-2013, quatre réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- analyse et recommandations au conseil d'administration des changements aux processus d'évaluation du programme de soutien au fonctionnement s'adressant aux organismes;
- analyse et recommandations au conseil d'administration pour l'aide financière liée au programme de soutien au fonctionnement pour les organismes;
- attribution de subventions pour le fonctionnement d'organismes artistiques;
- acceptation des candidats à la banque de personnes-ressources;
- étude et recommandations au conseil d'administration en suivi aux demandes de révision de la part d'organismes soutenus au fonctionnement;
- étude et recommandations au conseil d'administration concernant la création de la *Mesure de soutien à la création et au développement de contenus culturels numériques originaux;*
- attribution de l'aide financière de plus de 50 000 $ à des projets d'organismes;
- recommandations au conseil d'administration pour le soutien financier dans le cadre de mesures spécifiques *(Gestion des nouveaux lieux, Mesure Plateformes et réseaux numériques);*
- transmission d'avis et de recommandations au conseil d'administration relativement à des dossiers d'organisme et de plaintes concernant les programmes d'aide financière.

### Commissions consultatives

Conformément à son règlement de régie interne, le conseil d'administration du CALQ a créé, en 2005, des commissions consultatives dont il détermine la composition et dont le mandat est de formuler des avis au CALQ principalement dans le cadre de la révision des programmes, le développement de nouvelles mesures et la mise à jour des orientations disciplinaires. Les commissions suivantes ont été formées : la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art; la commission de la littérature; la commission des arts de la scène et de la diffusion; la commission jeunesse et la commission des régions. Au total, en 2012-2013, l'ensemble de ces commissions se sont réunies à cinq occasions.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2013, le conseil d'administration du CALQ comptait 13 membres dont 5 femmes et 8 hommes. À cette date, les membres se qualifiant comme administrateurs indépendants, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, sont Michel Biron, Charles Mathieu Brunelle, Marie DuPont, Luc Gallant, Jo Ann Kane, Sylvain Massé et Maude Thériault.

**MARIE DUPONT**
**Présidente du conseil d'administration**
Membre et présidente du conseil d'administration nommée le 28 octobre 2009 pour un premier mandat d'une durée de cinq ans.

Diplômée de l'Université d'Ottawa et de la London Film School, Marie DuPont a occupé plusieurs postes de gestion. Pendant plus de dix ans, elle a été directrice générale de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal. Depuis 1996, elle est directrice générale du Forum économique international des Amériques et, en 2004, elle devient rédactrice en chef de la revue *Forces* et directrice de Décision Média. Elle a également œuvré dans le domaine du cinéma et de la télévision durant plusieurs années.

Photo : André Cornellier

**YVAN GAUTHIER**
**Président-directeur général**
Membre et président-directeur général nommé le 4 mars 2009 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans à compter du 6 avril 2009. Président du comité des programmes et président par intérim de la commission des régions.

Yvan Gauthier est président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec et membre de son conseil d'administration depuis 2004. De 2006 à 2010, il a présidé le comité de direction du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC). Depuis 2004, il est membre du comité de direction de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, qu'il a présidé en 2011 et 2012.

Avant son entrée en fonction au CALQ, Yvan Gauthier a occupé pendant plus de 20 ans des postes de direction dans les secteurs de la culture, des communications et du loisir. Il a notamment été directeur général du Conseil des métiers d'art du Québec et de ses corporations affiliées, de 1992 à 2004. Il a été président des conseils d'administration de la Fédération canadienne des métiers d'art et du Conseil québécois des ressources humaines du secteur culturel. Il a également été commissaire à la Commission des biens culturels du Québec et membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville.

Photo : Pierre Charbonneau

**PAULE BEAUDRY**
Membre nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat de quatre ans.

Paule Beaudry évolue principalement dans le milieu des arts de la scène depuis 25 ans, dont dix à titre de directrice générale de *La danse sur les routes du Québec* (DSR), un poste qu'elle occupe toujours. Au cours de son mandat, elle est notamment parvenue à faire doubler les sommes attribuées à la diffusion de la danse et à faire de *Parcours Danse* une manifestation artistique et professionnelle reconnue. En 2010, La DSR a reçu le prix du Centre National des Arts pour sa contribution exceptionnelle aux activités de tournées au Canada. Paule Beaudry est vice-présidente du conseil d'administration des Prix de la danse de Montréal, membre du conseil d'administration des Arts et la Ville et membre du comité Nouvelles pratiques artistiques et diffusion pluridisciplinaire du Conseil des arts de Montréal.

Auparavant, Paule Beaudry a été, entre autres, directrice générale adjointe de Réseau Scènes, coordonnatrice de la programmation pour Les journées de la culture, coordonnatrice du développement international de l'Association québécoise des marionnettistes, coordonnatrice de la Journée internationale du Théâtre pour le Conseil québécois du théâtre et directrice générale d'Initiascène.

Photo : Maude Léger

**MICHEL BIRON**

Membre nommé le 30 novembre 2011 pour un premier mandat de quatre ans. Membre du comité de vérification et président de la commission de la littérature.

Détenteur d'un doctorat en lettres de l'Université de Liège (Belgique) et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Montréal, Michel Biron est professeur titulaire au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Spécialiste de la littérature québécoise, de la littérature belge de langue française et du roman français de la fin du 19e siècle, il dirige depuis 2002 la Chaire de recherche du Canada en littérature québécoise et littératures francophones. De nombreux prix ont jalonné sa carrière, dont le Prix Gabrielle-Roy et le Prix Jean-Éthier-Blais attribués en 2008 à *Histoire de la littérature québécoise* (Éditions Boréal, avec François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge), le Prix Jean-Éthier-Blais 2001 du meilleur ouvrage critique sur la littérature québécoise pour *L'absence du maître. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme* (Les Presses de l'Université de Montréal) et le Prix du rayonnement des lettres belges à l'étranger, qui lui fut décerné en 2006 sur proposition de la Commission des Lettres de la Communauté française de Belgique. Ses travaux actuels portent sur l'histoire littéraire, la sociocritique et l'art du roman.

Photo : Pascal Ratthé

**CHARLES-MATHIEU BRUNELLE**

Membre nommé le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans (échu depuis le 11 mars 2013). Président du comité des ressources humaines.

Directeur général des Muséums nature de Montréal depuis 2008, Charles-Mathieu Brunelle a fondé la TOHU dont il a été le vice-président exécutif de 1999 à 2008. Il a fait des études en danse contemporaine au Conservatoire Mudra de Bruxelles. Il a été directeur général et artistique de la compagnie Spindrift Dance Theatre, de Kingston, de 1980 à 1985. Par la suite, il a été notamment directeur général de la Compagnie de danse Marie Chouinard, directeur général des Productions Réalisations indépendantes de Montréal (PRIM), codirecteur de la Cinémathèque québécoise et président-directeur général d'Océan Diffusion.

Charles-Mathieu Brunelle siège aux conseils d'administration des organismes suivants : Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, Fondation Karuna-Shechen Canada, Fondation Muséums nature, Fondation Sedna, Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal (IRBV), Société du havre de Montréal et la TOHU.

Photo : Pierre Charbonneau

**ALAN CÔTÉ**

Membre nommé le 24 octobre 2007 pour un premier mandat de quatre ans à compter du 29 octobre 2007 (échu depuis le 28 octobre 2011). Membre du comité des programmes et président de la commission jeunesse.

Alan Côté a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation – option théâtre, au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée soit : le Théâtre de la Vieille Forge, le café-terrasse-exposition, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival qui révèle chaque année des nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau organisateur de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

**LUC COURCHESNE**

Membre nommé le 21 mai 2008 pour un premier mandat de quatre ans (échu depuis le 20 mai 2012). Membre du comité des ressources humaines et membre de la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art et de la commission jeunesse.

Artiste en arts médiatiques formé en design de communication au Nova Scotia College of Art and Design et en arts visuels au Massachusetts Institute of Technology (MIT), Luc Courchesne est professeur chercheur à l'École de design industriel de l'Université de Montréal. Il est également président d'Idéaction depuis 1979. De 1975 à 1982, il a été à l'emploi de GSM Design Production.

Luc Courchesne siège au conseil d'administration de la S.A.T. Société des arts technologiques.

Photo : Jean-Guy Thibodeau

**LUC GALLANT**

*Membre nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat de quatre ans. Président du comité de vérification.*

Luc Gallant est comptable agréé. Il est associé délégué au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.

**JO-ANN KANE**

*Membre nommée le 28 mars 2012 pour un premier mandat de quatre ans. Membre du comité de vérification et de la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art.*

Jo-Ann Kane est historienne d'art et détient une maîtrise en muséologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle est conservatrice de la collection de la Banque Nationale du Canada depuis 2002 et présidente de l'Association des Collections d'entreprises, un organisme qui réunit les conservateurs et les propriétaires de collections corporatives afin de maximiser leur visibilité et de promouvoir l'art dans le milieu des affaires. Elle a été conservatrice de la Collection d'Hydro-Québec de 1997 à 2000.

À titre de consultante et de commissaire invitée, Jo-Ann Kane a réalisé plusieurs projets dont l'exposition *Charles Daudelin maître de l'espace*, présentée au Musée des Maîtres et artisans du Québec en 2004, et l'exposition *Yonder : entre ici et là*, présentée par le Conseil des arts de Montréal dans le cadre du programme *Exposer dans l'île* en 2008. Jo-Ann Kane a également publié des textes dans des revues spécialisées et a été nommée ambassadrice de la Faculté des Arts de l'UQÀM en 2010. Elle est aussi membre du comité de gestion de la Galerie de l'UQÀM et membre des conseils d'administration du centre de l'image contemporaine Vox et de la Fondation de l'art pour la guérison.

Photo : Christian Perreault

**LOUISE LEMIEUX-BÉRUBÉ**

*Membre nommée le 12 mars 2009 pour un premier mandat de quatre ans (échu depuis le 11 mars 2013). Membre du comité de gouvernance et d'éthique et de la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art.*

Artiste professionnelle depuis près de 30 ans et détentrice d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, Louise Lemieux Bérubé est une pionnière reconnue pour son utilisation novatrice des techniques Jacquard pour le tissage. Elle poursuit une carrière internationale qui l'a menée aux quatre coins du monde. Elle est directrice générale du Centre des textiles contemporains de Montréal depuis 1989. Pendant une douzaine d'années, soit de 1983 à 1995, elle a agi à titre de conseillère municipale de Ville LaSalle. Elle a été présidente du Conseil des métiers d'art du Québec (de 1990 à 2000) et membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) de sa fondation jusqu'à 2009.

Louise Lemieux Bérubé siège aux conseils d'administration du Centre des textiles contemporains de Montréal et du Centre Culturel Henri Lemieux.

**SYLVAIN MASSÉ**

*Membre nommé le 20 février 2013 pour un premier mandat de quatre ans.*

Acteur et animateur, Sylvain Massé est le cofondateur du Théâtre Motus dont il a été le président et le codirecteur artistique jusqu'en 2012. Il a également été président du Conseil québécois du théâtre de 2009 à 2012 et préside le Conseil montérégien de la culture et des communications depuis 2011.

Diplômé de l'Option-Théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe en 1990, il a joué au cinéma notamment dans *Séraphin : un homme et son péché* et *Monica la mitraille*, et à la télévision dans plusieurs séries dont *L'auberge du chien noir*, *Les Boujon – C'est aussi ça la vie*, *Cornemuse*, *Caserne 24*, *L'Ombre de l'épervier*, *Omertà : La loi du silence*, et *4 et demi*. En 2008, il a animé *Virée en VR*, parcourant les plus belles routes d'Amérique du Nord. Au théâtre, il a été de la distribution d'une trentaine de pièces dont *L'homme de la Mancha*, *Charbonneau et le chef*, *Des hommes d'honneurs*, *Edgar et ses Fantômes* et *Pour en finir avec... Cyrano*. Il détient également un diplôme en littérature du Cégep Édouard-Montpetit.

Photo : Robert Etcheverry

**RÉGIS ROUSSEAU**

Membre nommé le 7 mars 2013 pour un premier mandat de quatre ans.

Directeur du Conservatoire de musique de Saguenay, Régis Rousseau est diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (Doctorat en interprétation en 1994). Il s'est aussi perfectionné en France. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique : concertiste et accompagnateur, organiste titulaire dans plusieurs églises dont Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orgue et Couleurs (Montréal) qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus – Directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé ensuite de 2006 à 2008. Il a sept disques compacts à son actif dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, *Le premier Noël* avec le ténor Marc Hervieux et *Chorals ornés pour orgue et bande électroacoustique* du compositeur québécois, Yves Daoust.

Photo : Michel Pinault

**MAUDE THÉRIAULT**

Membre nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat de quatre ans.

Architecte, administratrice et enseignante, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Paiement, architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Elle est professeure d'histoire au Cégep de Chicoutimi où elle a également enseigné l'architecture. Détentrice d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, ainsi que d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est membre de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. La même année, elle a reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et organismes de sa région, ayant été notamment membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Saguenay et vice-présidente de l'école de musique et de solfège de Chicoutimi.

Elle a également été directrice pour la recherche sur les maladies héréditaires, cofondatrice de l'organisme social Fripnic, et représentante du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Secrétariat de la Condition féminine du Québec, ainsi qu'au sein de l'Association québécoise de la fibrose kystique.

**MEMBRES SORTANTS**

Marie-Thérèse Fortin a quitté ses fonctions d'administratrice le 16 novembre 2012. Jusqu'alors, madame Fortin était membre du comité des programmes et de la commission des arts de la scène et de la diffusion. Elle avait été nommée le 21 mai 2008.

Agathe Alie et Dominique Payette, nommées toutes deux le 12 mars 2009, ont quitté leurs fonctions d'administratrices le 21 mars 2013. Jusqu'à cette date, mesdames Alie et Payette étaient respectivement membre du comité de gouvernance et d'éthique et présidente du comité de gouvernance et d'éthique.

Francine Bernier et Stéphane Laforest, nommés le 21 mai 2008, ont été remplacés le 26 mars 2013. Jusqu'alors, Francine Bernier était membre du comité des programmes et présidente de la commission des arts de la scène et de la diffusion. Stéphane Laforest était membre du comité des programmes et de la commission des régions.

Mona Hakim, nommée le 14 janvier 2009, a été remplacée le 26 mars 2013. Jusqu'à cette date, elle était membre du comité des programmes et du comité des ressources humaines ainsi que présidente de la commission des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art.

**Tableau 25**
**ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2012-2013**

| | Conseil d'administration | Comité de gouvernance et d'éthique | Comité de vérification | Comité des ressources humaines | Comité des programmes |
|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre de séances en 2012-2013** | 7 | 5 | 4 | 3 | 4 |
| Agathe Alie | 6/6 | 5/5 | | | |
| Francine Bernier | 4/6 | | | | 4/4 |
| Paule Beaudry | 1/1 | | | | |
| Michel Biron | 5/7 | | 3/4 | | |
| Charles-Mathieu Brunelle | 3/7 | | 1/1 | 3/3 | |
| Alan Côté | 6/7 | | | | 4/4 |
| Luc Courchesne | 6/7 | | | 3/3 | |
| Marie DuPont | 7/7 | 1/1 | | 2/2 | |
| Marie-Thérèse Fortin | 1/2 | | | | 1/3 |
| Luc Gallant | 7/7 | | 4/4 | | |
| Yvan Gauthier | 7/7 | 2/2 | 2/2 | | 4/4 |
| Mona Hakim | 6/6 | | | 2/2 | 4/4 |
| Jo Ann Kane | 7/7 | | 2/3 | | |
| Stéphane Laforest | 4/6 | | | | 4/4 |
| Louise Lemieux-Bérubé | 5/7 | 4/5 | | | |
| Sylvain Massé | 1/1 | | | | |
| Dominique Payette | 5/6 | 5/5 | | | |
| Régis Rousseau | 1/1 | | | | |
| Maude Thériault | 1/1 | | | | |

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration du CALQ, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi du président-directeur général sont établis par décret du Conseil des ministres.

### Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du CALQ prend en considération le salaire annuel de base, le boni annuel et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base du président-directeur général est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

**Tableau 26**
**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC EN 2012-2013**

| **Dirigeants** | **Rémunération totale**[1] |
| --- | --- |
| | $ |
| **Président-directeur général** | |
| Yvan Gauthier | 148 965 |
| **Directrice générale de l'administration** | |
| Ginette Richard | 124 637 |
| **Directeur du théâtre, de la littérature, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque** | |
| Alain Filion | 111 230 |
| **Directeur de la musique et de la danse** | |
| Stephan La Roche | 110 191 |
| **Directrice de la planification et des programmes** | |
| Marie Daveluy | 96 730 |

1. La rémunération totale présentée est celle de l'année 2012-2013; elle comprend le salaire annuel de base, le boni reçu s'il y a lieu ainsi que les primes d'assurance collective payées par le CALQ. En 2012-2013, aucun boni au rendement n'a été versé.

### Assurance collective

Les dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

## PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le CALQ a répondu aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) et du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* notamment par la diffusion sur son site Web d'un grand nombre de renseignements et de documents.

En 2012-2013, le CALQ a reçu cinq demandes d'accès à des documents en vertu de la *Loi d'accès à l'information*. Quatre de ces demandes ont fait l'objet d'une réponse positive et, par conséquent, les documents demandés ont été acheminés aux requérants. Le CALQ n'a pas été en mesure de répondre à une demande puisqu'il ne disposait pas des informations requises par le demandeur. Conformément à l'alinéa 1, paragraphe 4 de l'article 47 et à l'article 48 de la Loi d'accès, il en a informé le requérant et lui a indiqué le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

Dans tous les cas, les délais imposés par la Loi ont été respectés.

Par ailleurs, le 18 janvier 2013, la Commission d'accès à l'information rendait une décision relativement à une requête antérieure à la présente année dont le dossier faisait l'objet d'une demande de révision.

Les demandes de données à des fins de statistiques, que le CALQ reçoit régulièrement, sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et les informations confidentielles qu'elles peuvent contenir. En 2012-2013, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté. En matière de sécurité des bases de données comportant des renseignements personnels, le CALQ maintient ses niveaux d'exigence.

## PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2008-2013 *LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE*

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec ainsi que les organismes qui relèvent de son autorité, tel le CALQ, participent au plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*.

Le CALQ est précisément concerné par la mesure 1.3 « Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme ». Les moyens d'action ciblés 1.3B et 1.3C font l'objet d'un suivi annuel de la part du CALQ.

### Moyen d'action 1.3B

Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, des mesures précises permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- mieux rejoindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

### Résultats

En 2012-2013, le CALQ a poursuivi son soutien aux organismes culturels œuvrant à la diversité des expressions culturelles et au métissage des courants artistiques dans le cadre de l'entente conclue sur le territoire de Montréal sur une période de trois ans.

Il a également maintenu le programme *Vivacité Montréal*, visant les jeunes créateurs professionnels immigrants ou des minorités visibles, dont l'entente couvre un cycle de trois ans en partenariat avec la Conférence régionale des élus de Montréal et plusieurs autres partenaires. Ce programme connaît un grand succès.

Dans le cadre d'un accord de coopération, le CALQ poursuit son soutien à Culture Montréal pour un mandat axé sur la diversité culturelle. Le CALQ accorde notamment une aide financière aux organismes Alchimies, Créations et Cultures (Festival du monde arabe) et Vision Diversité.

**Moyen d'action 1.3C**

Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communication :

- en sollicitant des candidatures provenant des communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre du processus de nomination à des postes décisionnels;
- en exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives.

**Résultats**

Le CALQ s'assure de la présence d'artistes des communautés culturelles au sein des jurys et des comités d'évaluation. Les demandeurs et boursiers du programme *Vivacité Montréal*, qui rejoint les communautés culturelles, sont tous invités à faire partie de la banque de personnes ressources du CALQ à partir de laquelle sont constitués les jurys, comités consultatifs et comités de sélection qui analysent les dossiers.

En 2012-2013, la banque de personnes-ressources du CALQ (4 208 personnes) comptait 687 personnes (16 %) affirmant appartenir à un groupe ethnoculturel anglais (359), autochtone (18) ou autre (310). Par rapport à l'année précédente, la proportion d'anglophones a légèrement augmenté au sein de la banque (+ 7 personnes), ainsi que la proportion des autochtones (+ 2) et des autres groupes ethnoculturels (+19).

La composition des jurys et des comités d'évaluation du CALQ reflète une diversité des tendances et des pratiques, mais aussi la diversité de la population selon le sexe, le lieu de résidence, la langue et l'origine ethnoculturelle.

Le CALQ poursuit sa veille statistique sur l'évolution du nombre de boursiers et le profil des membres de la banque de personnes-ressources qui affirment appartenir à un groupe ethnoculturel. Ceux-ci ne sont toutefois pas tenus de répondre à la question sur l'appartenance à ce groupe.

Pour chacune de ses commissions consultatives, le CALQ s'est donné comme règle interne de réserver au moins un siège à un membre issu d'une communauté culturelle.

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le CALQ est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles. Il a néanmoins participé à la démarche du *MCC* concernant l'inventaire des services tarifés.

## RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation du Vérificateur général visant le CALQ n'était à suivre en 2012-2013.

# ANNEXE 1
# TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

**Note** : En raison de l'arrondissement des nombres, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

**Tableau 27**
**RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE DU CALQ SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2012-2013**
**(EXCLUANT LE PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*)**

| | Artistes | | Organismes | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Discipline artistique** | $ | % | $ | % | $ | % |
| Arts du cirque | 85 700 | 0,8 | 1 092 209 | 1,6 | 1 177 909 | 1,5 |
| Arts multidisciplinaires | 98 868 | 0,9 | 1 317 596 | 1,9 | 1 416 464 | 1,8 |
| Arts numériques | 334 942 | 3,2 | 1 345 033 | 2,0 | 1 679 975 | 2,1 |
| Arts visuels | 2 670 840 | 25,5 | 6 615 494 | 9,7 | 9 286 334 | 11,8 |
| Cinéma et vidéo | 2 616 887 | 25,0 | 1 464 774 | 2,2 | 4 081 661 | 5,2 |
| Danse | 672 334 | 6,4 | 12 460 116 | 18,3 | 13 132 450 | 16,7 |
| Littérature et conte | 1 378 716 | 13,1 | 2 061 652 | 3,0 | 3 440 368 | 4,4 |
| Métiers d'art | 250 850 | 2,4 | 137 800 | 0,2 | 388 650 | 0,5 |
| Musique et chanson | 1 823 932 | 17,4 | 17 703 913 | 26,0 | 19 527 845 | 24,8 |
| Recherche architecturale | 76 000 | 0,7 | 162 500 | 0,2 | 238 500 | 0,3 |
| Théâtre | 478 817 | 4,6 | 22 850 442 | 33,6 | 23 329 259 | 29,7 |
| Autres secteurs d'activités[1] | | | 884 000 | 1,3 | 884 000 | 1,1 |
| **Total** | **10 487 886** | **100,0** | **68 095 529** | **100,0** | **78 583 415** | **100,0** |

1. Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), conseils régionaux de la culture (CRC), instituts culturels, organismes pluridisciplinaires (ex. : CINARS).

**Tableau 28**

**RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2012-2013 (EXCLUANT LE PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*)**

| | Artistes | | Organismes | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région administrative** | $ | % | $ | % | $ | % |
| Bas-Saint-Laurent | 197 550 | 1,9 | 1 066 210 | 1,6 | 1 263 760 | 1,6 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 184 800 | 1,8 | 1 442 794 | 2,1 | 1 627 594 | 2,1 |
| Capitale-Nationale | 884 926 | 8,4 | 13 042 234 | 19,2 | 13 927 160 | 17,7 |
| Mauricie | 160 165 | 1,5 | 981 825 | 1,4 | 1 141 990 | 1,5 |
| Estrie | 243 920 | 2,3 | 1 080 514 | 1,6 | 1 324 434 | 1,7 |
| Montréal | 7 029 180 | 67,0 | 44 478 117 | 65,3 | 51 507 297 | 65,5 |
| Outaouais | 150 891 | 1,4 | 410 681 | 0,6 | 561 572 | 0,7 |
| Abitibi-Témiscamingue | 95 200 | 0,9 | 491 084 | 0,7 | 586 284 | 0,7 |
| Côte-Nord | 69 190 | 0,7 | 114 269 | 0,2 | 183 459 | 0,2 |
| Nord-du-Québec | | | 60 000 | 0,1 | 60 000 | 0,1 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 158 690 | 1,5 | 678 621 | 1,0 | 837 311 | 1,1 |
| Chaudière-Appalaches | 157 822 | 1,5 | 380 294 | 0,6 | 538 116 | 0,7 |
| Laval | 66 850 | 0,6 | 520 952 | 0,8 | 587 802 | 0,7 |
| Lanaudière | 198 285 | 1,9 | 689 794 | 1,0 | 888 079 | 1,1 |
| Laurentides | 225 591 | 2,2 | 565 534 | 0,8 | 791 125 | 1,0 |
| Montérégie | 605 104 | 5,8 | 1 350 176 | 2,0 | 1 955 280 | 2,5 |
| Centre-du-Québec | 47 722 | 0,5 | 657 185 | 1,0 | 704 907 | 0,9 |
| Hors Québec[1] | 12 000 | 0,1 | 85 245 | 0,1 | 97 245 | 0,1 |
| **Total** | **10 487 886** | **100,0** | **68 095 529** | **100,0** | **78 583 415** | **100,0** |

1. Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et montants spéciaux destinés à l'accueil d'artistes en accordance avec les subventions spéciales pour des projets à l'international.

**Tableau 29**

**RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2012-2013 (INCLUANT LES MEMBRES DE COLLECTIFS)**

| | Bourses demandées | | Bourses accordées | | Bourse moyenne | Taux de réponse (%) | | Total accordé (%) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Discipline artistique** | Nb | $ | Nb | $ | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Arts du cirque | 49 | 509 571 | 13 | 85 700 | 6 592 | 26,5 | 16,8 | 0,8 | 0,8 |
| Arts multidisciplinaires | 70 | 633 005 | 19 | 98 868 | 5 204 | 27,1 | 15,6 | 1,2 | 0,9 |
| Arts numériques | 148 | 1 674 772 | 55 | 334 942 | 6 090 | 37,2 | 20,0 | 3,5 | 3,2 |
| Arts visuels | 1 390 | 16 389 958 | 351 | 2 670 840 | 7 609 | 25,3 | 16,3 | 22,4 | 25,5 |
| Cinéma et vidéo | 720 | 15 732 405 | 176 | 2 616 887 | 14 869 | 24,4 | 16,6 | 11,2 | 25,0 |
| Danse | 374 | 3 425 387 | 108 | 672 334 | 6 225 | 28,9 | 19,6 | 6,9 | 6,4 |
| Littérature et conte | 733 | 9 241 270 | 196 | 1 378 716 | 7 034 | 26,7 | 14,9 | 12,5 | 13,1 |
| Métiers d'art | 129 | 1 437 731 | 39 | 250 850 | 6 432 | 30,2 | 17,4 | 2,5 | 2,4 |
| Musique et chanson | 1 622 | 11 106 986 | 510 | 1 823 932 | 3 576 | 31,4 | 16,4 | 32,5 | 17,4 |
| Recherche architecturale | 37 | 311 297 | 11 | 76 000 | 6 909 | 29,7 | 24,4 | 0,7 | 0,7 |
| Théâtre | 273 | 2 828 086 | 89 | 478 817 | 5 380 | 32,6 | 16,9 | 5,7 | 4,6 |
| **Total** | **5 545** | **63 290 468** | **1 567** | **10 487 886** | **6 693** | **28,3** | **16,6** | **100,0** | **100,0** |

**Tableau 30**

**BOURSES ACCORDÉES AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2012-2013 (INCLUANT LES MEMBRES DE COLLECTIFS)**

| | Bourses demandées | | Bourses accordées | | Bourse moyenne | Taux de réponse (%) | | Total accordé (%) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région administrative** | Nb | $ | Nb | $ | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Bas-Saint-Laurent | 118 | 1 070 799 | 30 | 197 550 | 6 585 | 25,4 | 18,4 | 1,9 | 1,9 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 75 | 798 694 | 25 | 184 800 | 7 392 | 33,3 | 23,1 | 1,6 | 1,8 |
| Capitale-Nationale | 483 | 4 958 319 | 139 | 884 926 | 6 366 | 28,8 | 17,8 | 8,9 | 8,4 |
| Mauricie | 109 | 895 829 | 35 | 160 165 | 4 576 | 32,1 | 17,9 | 2,2 | 1,5 |
| Estrie | 146 | 1 351 786 | 29 | 243 920 | 8 411 | 19,9 | 18,0 | 1,9 | 2,3 |
| Montréal | 3 520 | 43 489 243 | 1 009 | 7 029 180 | 6 966 | 28,7 | 16,2 | 64,4 | 67,0 |
| Outaouais | 123 | 930 800 | 35 | 150 891 | 4 311 | 28,5 | 16,2 | 2,2 | 1,4 |
| Abitibi-Témiscamingue | 56 | 627 549 | 13 | 95 200 | 7 323 | 23,2 | 15,2 | 0,8 | 0,9 |
| Côte-Nord | 20 | 223 484 | 7 | 69 190 | 9 884 | 35,0 | 31,0 | 0,4 | 0,7 |
| Nord-du-Québec | 3 | 45 000 | | | | | | | |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 74 | 629 312 | 21 | 158 690 | 7 557 | 28,4 | 25,2 | 1,3 | 1,5 |
| Chaudière-Appalaches | 103 | 842 617 | 32 | 157 822 | 4 932 | 31,1 | 18,7 | 2,0 | 1,5 |
| Laval | 56 | 608 912 | 14 | 66 850 | 4 775 | 25,0 | 11,0 | 0,9 | 0,6 |
| Lanaudière | 90 | 1 236 009 | 23 | 198 285 | 8 621 | 25,6 | 16,0 | 1,5 | 1,9 |
| Laurentides | 167 | 1 699 003 | 32 | 225 591 | 7 050 | 19,2 | 13,3 | 2,0 | 2,2 |
| Montérégie | 352 | 3 398 204 | 111 | 605 104 | 5 451 | 31,5 | 17,8 | 7,1 | 5,8 |
| Centre-du-Québec | 49 | 471 908 | 11 | 47 722 | 4 338 | 22,4 | 10,1 | 0,7 | 0,5 |
| Hors Québec[1] | 1 | 13 000 | 1 | 12 000 | 12 000 | 100,0 | 92,3 | 0,1 | 0,1 |
| **Total** | **5 545** | **63 290 468** | **1 567** | **10 487 886** | **6 693** | **28,3** | **16,6** | **100,0** | **100,0** |

1. Projet de recherche et création.

**Tableau 31**

## BOURSES ACCORDÉES AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LE TYPE DE SOUTIEN (INCLUANT LES MEMBRES DE COLLECTIFS)

| | Bourses demandées | | Bourses accordées | | Bourse moyenne | Taux de réponse (%) | | Total accordé (%) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Type de soutien** | Nb | $ | Nb | $ | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Bourses de carrière | 59 | 3 660 000 | 5 | 220 000 | 44 000 | 8,5 | 6,0 | 0,3 | 2,1 |
| Commandes d'œuvres[1] | 80 | 755 412 | 23 | 173 200 | 7 530 | 28,8 | 22,9 | 1,5 | 1,7 |
| Déplacement | 1 154 | 1 858 312 | 742 | 959 289 | 1 293 | 64,3 | 51,6 | 47,4 | 9,1 |
| Ententes régionales | 513 | 2 219 129 | 163 | 700 993 | 4 301 | 31,8 | 31,6 | 10,4 | 6,7 |
| Jeux de la Francophonie[2] | 94 | 364 750 | 9 | 29 250 | 3 250 | 9,6 | 8,0 | 0,6 | 0,3 |
| Perfectionnement | 130 | 727 658 | 27 | 120 316 | 4 456 | 20,8 | 16,5 | 1,7 | 1,1 |
| Prix du CALQ | 364 | 1 752 000 | 22 | 122 000 | 5 545 | 6,0 | 7,0 | 1,4 | 1,2 |
| Promotion | 23 | 378 675 | 6 | 98 500 | 16 417 | 26,1 | 26,0 | 0,4 | 0,9 |
| Recherche et création | 2 829 | 47 603 992 | 516 | 7 527 778 | 14 589 | 18,2 | 15,8 | 32,9 | 71,8 |
| Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques | 17 | 311 040 | 2 | 41 560 | 20 780 | 11,8 | 13,4 | 0,1 | 0,4 |
| Studios et ateliers-résidences | 282 | 3 659 500 | 52 | 495 000 | 9 519 | 18,4 | 13,5 | 3,3 | 4,7 |
| **Total** | **5 545** | **63 290 468** | **1 567** | **10 487 886** | **6 693** | **28,3** | **16,6** | **100,0** | **100,0** |

1. Inclut un programme ponctuel d'appels de projets.
2. Programme ponctuel.

**Tableau 32**

## RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE EN 2012-2013 (EXCLUANT LE PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*)

| | Organismes demandeurs | | Organismes soutenus | | Subvention moyenne | Taux de réponse (%) | | Total accordé (%) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Discipline artistique** | Nb | $ | Nb | $ | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Arts du cirque | 19 | 1 879 823 | 12 | 1 092 209 | 91 017 | 63,2 | 58,1 | 1,8 | 1,6 |
| Arts multidisciplinaires | 29 | 2 126 967 | 20 | 1 317 596 | 65 880 | 69,0 | 61,9 | 2,9 | 1,9 |
| Arts numériques | 29 | 2 017 875 | 21 | 1 345 033 | 64 049 | 72,4 | 66,7 | 3,1 | 2,0 |
| Arts visuels | 130 | 9 723 822 | 100 | 6 615 494 | 66 155 | 76,9 | 68,0 | 14,7 | 9,7 |
| Cinéma et vidéo | 39 | 2 182 076 | 29 | 1 464 774 | 50 509 | 74,4 | 67,1 | 4,3 | 2,2 |
| Danse | 94 | 17 315 169 | 80 | 12 460 116 | 155 751 | 85,1 | 72,0 | 11,8 | 18,3 |
| Littérature et conte | 69 | 3 337 036 | 55 | 2 061 652 | 37 485 | 79,7 | 61,8 | 8,1 | 3,0 |
| Métiers d'art | 12 | 521 726 | 8 | 137 800 | 17 225 | 66,7 | 26,4 | 1,2 | 0,2 |
| Musique | 196 | 25 458 022 | 150 | 17 703 913 | 118 026 | 76,5 | 69,5 | 22,1 | 26,0 |
| Recherche architecturale | 4 | 264 500 | 4 | 162 500 | 40 625 | 100,0 | 61,4 | 0,6 | 0,2 |
| Théâtre | 253 | 33 639 804 | 177 | 22 850 442 | 129 099 | 70,0 | 67,9 | 26,1 | 33,6 |
| Autres secteurs d'activités[1] | 23 | 993 135 | 23 | 884 000 | 38 435 | 100,0 | 89,0 | 3,4 | 1,3 |
| **Total** | **897** | **99 459 955** | **679*** | **68 095 529** | **100 288** | **75,7** | **68,5** | **100,0** | **100,0** |

1. OCCQ, CRC, instituts culturels, organismes pluridisciplinaires (ex. : UNAIS).

* 664 organismes distincts soutenus. Certains sont soutenus dans plus d'une discipline artistique.

**Tableau 33**

**RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2012-2013 (EXCLUANT LE PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*)**

| | Organismes demandeurs | | Organismes soutenus | | Subvention moyenne | Taux de réponse (%) | | Total accordé (%) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région administrative** | Nb | $ | Nb | $ | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Bas-Saint-Laurent | 26 | 1 778 411 | 22 | 1 066 210 | 48 464 | 84,6 | 60,0 | 3,3 | 1,6 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 29 | 2 156 888 | 19 | 1 442 794 | 75 937 | 65,5 | 66,9 | 2,9 | 2,1 |
| Capitale-Nationale | 105 | 17 879 948 | 86 | 13 042 234 | 151 654 | 81,9 | 72,9 | 12,9 | 19,2 |
| Mauricie | 16 | 1 472 173 | 16 | 981 825 | 61 364 | 100,0 | 66,7 | 2,4 | 1,4 |
| Estrie | 23 | 1 792 970 | 15 | 1 080 514 | 72 034 | 65,2 | 60,3 | 2,3 | 1,6 |
| Montréal | 498 | 64 215 870 | 384 | 44 478 119 | 115 828 | 77,1 | 69,3 | 57,7 | 65,3 |
| Outaouais | 18 | 707 368 | 11 | 410 681 | 37 335 | 61,1 | 58,1 | 1,7 | 0,6 |
| Abitibi-Témiscamingue | 11 | 834 423 | 10 | 491 084 | 49 108 | 90,9 | 58,9 | 1,5 | 0,7 |
| Côte-Nord | 7 | 255 569 | 6 | 114 269 | 19 045 | 85,7 | 44,7 | 0,9 | 0,2 |
| Nord-du-Québec | 2 | 60 000 | 2 | 60 000 | 30 000 | 100,0 | 100,0 | 0,3 | 0,1 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 17 | 1 069 295 | 10 | 678 621 | 67 862 | 58,8 | 63,5 | 1,5 | 1,0 |
| Chaudière-Appalaches | 14 | 680 738 | 11 | 380 294 | 34 572 | 78,6 | 55,9 | 1,7 | 0,6 |
| Laval | 10 | 801 374 | 8 | 520 952 | 65 119 | 80,0 | 65,0 | 1,2 | 0,8 |
| Lanaudière | 13 | 952 873 | 10 | 689 794 | 68 979 | 76,9 | 72,4 | 1,5 | 1,0 |
| Laurentides | 26 | 1 214 266 | 14 | 565 534 | 40 395 | 53,8 | 46,6 | 2,1 | 0,8 |
| Montérégie | 30 | 2 150 744 | 23 | 1 350 176 | 58 703 | 76,7 | 62,8 | 3,5 | 2,0 |
| Centre-du-Québec | 7 | 926 495 | 6 | 657 185 | 109 531 | 85,7 | 70,9 | 0,9 | 1,0 |
| Hors Québec[1] | 24 | 510 550 | 13 | 85 245 | 6 557 | 54,2 | 16,7 | 2,0 | 0,1 |
| **Total** | **876** | **99 459 955** | **666*** | **68 095 529** | **102 246** | **76,0** | **68,5** | **100,0** | **100,0** |

1. Organismes soutenus dans le cadre de la CIIT, d'ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence et de subventions spéciales pour des projets à l'international.

* 664 organismes distincts soutenus. Deux organismes ont obtenu un soutien dans deux régions différentes en raison d'une délocalisation.

**Tableau 34**

**RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA NATURE DU SOUTIEN EN 2012-2013 (EXCLUANT LE PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*)**

| | Organismes demandeurs | | Organismes soutenus | | Subvention moyenne | Taux de réponse (%) | | Total accordé (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nature du soutien[1]** | Nb | $ | Nb | $ | $ | Nb | $ | $ |
| Soutien au fonctionnement | 549 | 79 057 727 | 440 | 57 048 150 | 129 655 | 80,1 | 72,2 | 83,8 |
| Soutien à des projets[2] | 678 | 20 402 228 | 419 | 11 047 379 | 26 366 | 61,8 | 54,1 | 16,2 |
| **Total** | | **99 459 955** | | **68 095 529** | | | **68,5** | **100,0** |

1. Des organismes peuvent être soutenus à la fois pour du fonctionnement et des projets.
2. Inclut les ententes régionales, les accords de coopération, les ententes spécifiques avec des organismes ou des municipalités et les subventions spéciales.

## RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME OU LE VOLET EN 2012-2013

**Tableau 35**

| ARTS DU CIRQUE | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes professionnels** | **85 700** |
| Recherche et création | 69 500 |
| Déplacement | 3 570 |
| Ententes régionales | 12 630 |
| **Subventions aux organismes** | **1 092 209** |
| Soutien au fonctionnement des organismes de création et de production | 585 000 |
| Soutien à des projets de production | 36 000 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 116 800 |
| Circulation de spectacles au Québec | 96 020 |
| Diffuseurs spécialisés | 18 500 |
| Diffusion hors Québec des arts de la scène | 229 900 |
| Ententes régionales | 3 790 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[1] | 6 199 |
| **Total** | **1 177 909** |

1. *Mesure d'aide à la coproduction*

**Tableau 36**

| ARTS MULTIDISCIPLINAIRES | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **98 868** |
| Recherche et création | 75 000 |
| Déplacement | 16 570 |
| Ententes régionales | 7 298 |
| **Subventions aux organismes** | **1 317 596** |
| Soutien au fonctionnement des organismes de création et de production | 752 950 |
| Soutien à des projets de production | 62 000 |
| Accueil de spectacles étrangers au Québec | 30 505 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 30 000 |
| Circulation de spectacles au Québec | 21 000 |
| Diffuseurs spécialisés | 120 000 |
| Diffusion hors Québec des arts de la scène | 100 300 |
| Ententes régionales | 19 164 |
| Événements nationaux et internationaux | 162 750 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[1] | 18 927 |
| **Total** | **1 416 464** |

1. *Mesure d'aide à la coproduction; Mesure Plateformes et réseaux numériques*

**Tableau 37**

| ARTS NUMÉRIQUES | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **334 942** |
| Recherche et création | 206 200 |
| Déplacement | 60 054 |
| Ententes régionales | 22 188 |
| Autres volets | 46 500 |
| **Subventions aux organismes** | **1 345 033** |
| Soutien au fonctionnement pour les organismes | 918 632 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants | 227 000 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 99 000 |
| Ententes[1] | 18 771 |
| Ententes régionales | 8 330 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 73 300 |
| **Total** | **1 679 975** |

1. Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.
2. Mesure Plateformes et réseaux numériques, subventions spéciales pour les opérateurs.

**Tableau 38**

| ARTS VISUELS | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **2 670 840** |
| Recherche et création | 1 763 502 |
| Déplacement | 240 836 |
| Ententes régionales | 270 772 |
| Autres volets | 395 730 |
| **Subventions aux organismes** | **6 615 494** |
| Soutien au fonctionnement pour les organismes | 4 845 110 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants | 422 370 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 372 749 |
| Édition et promotion de périodiques culturels | 380 000 |
| Ententes[1] | 146 642 |
| Ententes régionales | 242 800 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 165 823 |
| Subventions spéciales | 40 000 |
| **Total** | **9 286 334** |

1. Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidences, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.
2. Mesure Plateformes et réseaux numériques, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

**Tableau 39**

| CINÉMA ET VIDÉO | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **2 616 887** |
| Recherche et création | 2 266 607 |
| Déplacement | 90 989 |
| Ententes régionales | 68 191 |
| Autres volets | 191 100 |
| **Subventions aux organismes** | **1 464 774** |
| Soutien au fonctionnement pour les organismes | 1 056 041 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants | 111 891 |
| Édition et promotion de périodiques culturels | 138 000 |
| Ententes[1] | 12 000 |
| Ententes régionales | 13 673 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 133 169 |
| **Total** | **4 081 661** |

1. Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.
2. Mesure Plateformes et réseaux numériques, subventions spéciales pour les opérations.

**Tableau 40**

| DANSE | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **672 334** |
| Recherche et création | 450 954 |
| Déplacement | 48 634 |
| Ententes régionales | 27 100 |
| Autres volets | 145 646 |
| **Subventions aux organismes** | **12 460 116** |
| Soutien au fonctionnement des organismes de création et de production | 6 327 217 |
| Soutien à des projets de production | 420 984 |
| Accueil de spectacles étrangers au Québec | 241 686 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 1 014 000 |
| Circulation de spectacles au Québec | 331 550 |
| Diffuseurs spécialisés | 1 510 000 |
| Diffusion hors Québec des arts de la scène | 1 547 375 |
| Ententes[1] | 47 037 |
| Ententes régionales | 43 160 |
| Événements nationaux et internationaux | 633 000 |
| Prix du CALQ pour la meilleure tournée internationale | 10 000 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 295 107 |
| Subventions spéciales | 39 000 |
| **Total** | **13 132 450** |

1. Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités.
2. Mesure ponctuelle de coproduction, Mesure Plateformes et réseaux numériques.

**Tableau 41**

| LITTÉRATURE ET CONTE | $ |
|---|---|
| **Bourses aux écrivains et aux conteurs** | **1 378 716** |
| Recherche et création | 1 015 155 |
| Déplacement | 158 779 |
| Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires hypermédiatiques | 41 560 |
| Ententes régionales | 74 972 |
| Autres volets | 88 250 |
| **Subventions aux organismes** | **2 061 652** |
| Soutien au fonctionnement pour les organismes | 852 780 |
| Soutien à des projets d'organismes et de collectifs d'écrivains et de conteurs professionnels | 211 125 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 150 125 |
| Édition et promotion de périodiques culturels | 708 880 |
| Ententes[1] | 25 660 |
| Ententes régionales | 48 605 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 64 477 |
| **Total** | **3 440 368** |

1. Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités.
2. *Mesure ponctuelle de coproduction, Mesure Plateformes et réseaux numériques.*

**Tableau 42**

| MÉTIERS D'ART | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **250 850** |
| Recherche et création | 171 410 |
| Déplacement | 31 750 |
| Ententes régionales | 7 500 |
| Autres volets | 40 190 |
| **Subventions aux organismes** | **137 800** |
| Soutien au fonctionnement pour les organismes | 50 000 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants | 61 000 |
| Ententes régionales | 16 800 |
| Subventions spéciales | 10 000 |
| **Total** | **388 650** |

Tableau 43

| MUSIQUE ET CHANSON | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **1 823 932** |
| *Chanson* | *822 926* |
| *Musique classique* | *390 140* |
| *Musique non classique* | *610 866* |
| Recherche et création | 1 131 850 |
| Déplacement | 266 245 |
| Ententes régionales | 156 387 |
| Autres volets | 269 450 |
| **Subventions aux organismes** | **17 703 913** |
| Soutien au fonctionnement des organismes de création et de production | 11 930 198 |
| Soutien à des projets de production | 130 211 |
| Accueil de spectacles étrangers au Québec | 3 500 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 473 208 |
| Circulation de spectacles au Québec | 263 000 |
| Diffuseurs spécialisés | 1 110 011 |
| Diffusion hors Québec des arts de la scène | 1 028 325 |
| Édition et promotion de périodiques culturels | 27 000 |
| Ententes[1] | 25 370 |
| Ententes régionales | 150 526 |
| Événements nationaux et internationaux | 2 365 723 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 161 841 |
| Subventions spéciales | 35 000 |
| **Total** | **19 527 845** |

1 Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence, entente spécifique de développement culturel avec les municipalités.
2 Mesure ponctuelle de coproduction, Mesure Plateformes et réseaux numériques, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

Tableau 44

| RECHERCHE ARCHITECTURALE | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **76 000** |
| Recherche et création | 65 000 |
| Déplacement | 6 000 |
| Autres volets | 5 000 |
| **Subventions aux organismes** | **162 500** |
| Soutien au fonctionnement pour les organismes | 125 000 |
| Édition et promotion de périodiques culturels | 24 000 |
| Ententes[1] | 13 500 |
| **Total** | **238 500** |

1 Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence.

**Tableau 45**

| THÉÂTRE | $ |
|---|---|
| **Bourses aux artistes** | **478 817** |
| Recherche et création | 312 600 |
| Déplacement | 35 862 |
| Ententes régionales | 53 955 |
| Autres volets | 76 400 |
| **Subventions aux organismes** | **22 850 442** |
| Soutien au fonctionnement des organismes de création et de production | 14 945 543 |
| Soutien à des projets de production | 710 900 |
| Accueil de spectacles étrangers au Québec | 218 459 |
| Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services | 827 625 |
| Circulation de spectacles au Québec | 636 710 |
| Diffuseurs spécialisés | 2 729 908 |
| Diffusion hors Québec des arts de la scène | 1 010 041 |
| Édition et promotion de périodiques culturels | 87 500 |
| Ententes[1] | 41 132 |
| Ententes régionales | 145 193 |
| Événements nationaux et internationaux | 1 342 625 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 139 806 |
| Subventions spéciales | 15 000 |
| **Total** | **23 329 259** |

1. Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités.
2. Mesure ponctuelle de coproduction, subvention spéciale pour les opérateurs, Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

**Tableau 46**

| AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS | $ |
|---|---|
| **Subventions aux organismes** | **884 000** |
| Soutien aux organismes de services[1] | 245 000 |
| Ententes[2] | 429 000 |
| Ententes régionales | 10 000 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[3] | 200 000 |
| **Total** | **884 000** |

1. Conférence internationale des arts de la scène.
2. Entente spéciale destinée à l'accueil d'artistes en résidence, accords de coopération et entente particulière avec les organismes (Observatoire de la culture et des communications du Québec).
3. Subvention spéciale pour les opérateurs.

**Tableau 47**
**SOUTIEN ACCORDÉ EN 2012-2013 POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES**

| **Bourses aux artistes et aux écrivains** | Nb | $ |
|---|---|---|
| Déplacement hors Québec | 712 | 938 399 |
| VII[e] Jeux de la Francophonie – concours culturels | 9 | 29 250 |
| Studios et ateliers-résidences | 50 | 475 000 |
| **Total pour les artistes** | **771** | **1 442 649** |

| **Subventions aux organismes** | Nb | $ |
|---|---|---|
| Diffusion hors Québec des arts de la scène et des arts multidisciplinaires | 234 | 3 868 341 |
| Commission internationale du théâtre francophone (CITF) | 9 | 47 600 |
| Accueil de spectacles étrangers au Québec | 31 | 494 150 |
| Soutien à des projets d'organismes en littérature[1] | 15 | 60 050 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants en arts numériques[1] | 7 | 104 000 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants en arts visuels, en métiers d'art et en recherche architecturale[1] | 15 | 129 870 |
| Soutien à des projets d'organismes et de commissaires indépendants en cinéma et vidéo[1] | 8 | 79 766 |
| Ententes dédiées à l'accueil d'artistes en résidences | 34 | 197 449 |
| Prix du CALQ pour la meilleure tournée internationale | 1 | 10 000 |
| Subventions ou mesures ponctuelles pour les organismes[2] | 29 | 732 649 |
| Subventions spéciales | 14 | 239 000 |
| **Total pour les organismes** | **397** | **5 962 875** |
| **GRAND TOTAL** | | **7 405 524** |

1. Incluant l'accueil, la circulation d'œuvres et la prospection hors Québec.
2. Mesure ponctuelle pour la coproduction, subventions spéciales pour les opérateurs et Mesure ponctuelle d'aide à la traduction.

## RÉSULTATS DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE*

**Tableau 48**
**RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER ENGAGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE* EN 2012-2013 SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE**

| | Organismes admissibles au CALQ | | Autres organismes[1] | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Discipline artistique** | Nb | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Arts visuels | 5 | 268 000 | 2 | 300 000 | 7 | 568 000 |
| Cinéma et vidéo | | | 2 | 300 000 | 2 | 300 000 |
| Danse | 2 | 50 000 | | | 2 | 50 000 |
| Littérature | 3 | 264 000 | | | 3 | 264 000 |
| Musique | 12 | 1 230 000 | 5 | 617 500 | 17 | 1 847 500 |
| Théâtre | 8 | 807 500 | 2 | 355 000 | 10 | 1 162 500 |
| Autres secteurs d'activités[2] | | | 17 | 2 875 481 | 17 | 2 875 481 |
| **Total** | **30** | **2 619 500** | **28** | **4 447 981** | **58** | **7 067 481** |

1. Organismes admissibles au ministère de la Culture et des Communications (ministère), organismes d'investissement des arts (sec.) à la Société de développement des entreprises culturelles (sec.) à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
2. Métiers d'art, archives, patrimoine, sciences et technologies, activités plurisectorielles, etc.

**Tableau 49**

**RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER ENGAGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME *MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE* EN 2012-2013 SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE**

| | Organismes admissibles au CALQ | | Autres organismes[1] | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région administrative** | Nb | $ | Nb | $ | Nb | $ |
| Bas-Saint-Laurent | 1 | 24 000 | 1 | 33 815 | 2 | 57 815 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | | | 2 | 290 000 | 2 | 290 000 |
| Capitale-Nationale | 3 | 152 500 | 5 | 826 666 | 8 | 979 166 |
| Mauricie | | | | | | |
| Estrie | | | 1 | 187 500 | 1 | 187 500 |
| Montréal | 19 | 1 563 000 | 9 | 1 730 000 | 28 | 3 293 000 |
| Outaouais | 1 | 90 000 | | | 1 | 90 000 |
| Abitibi-Témiscamingue | 1 | 250 000 | | | 1 | 250 000 |
| Côte-Nord | | | | | | |
| Nord-du-Québec | | | | | | |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | | | 3 | 590 000 | 3 | 590 000 |
| Chaudière-Appalaches | 1 | 75 000 | 2 | 135 000 | 3 | 210 000 |
| Laval | 1 | 150 000 | | | 1 | 150 000 |
| Lanaudière | 1 | 250 000 | | | 1 | 250 000 |
| Laurentides | | | 2 | 145 000 | 2 | 145 000 |
| Montérégie | 1 | 50 000 | 3 | 510 000 | 4 | 560 000 |
| Centre-du-Québec | 1 | 15 000 | | | 1 | 15 000 |
| **Total** | **30** | **2 619 500** | **28** | **4 447 981** | **58** | **7 067 481** |

1 Organismes admissibles au ministère de la Culture et des Communications ou aux organismes de développement des arts, soit à la Société de développement des entreprises culturelles ou à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

# ANNEXE 2
# DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS 2012-2013

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec (*CALQ*) est l'occasion de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité au milieu artistique et à la population. Le *CALQ* souhaite faire connaître sa mission et renseigner la population sur le soutien qu'il apporte aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques œuvrant à l'essor de la culture dans tout le Québec.

Le *CALQ* est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications.

## MISSION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a pour mission de soutenir, sur l'ensemble du territoire québécois, la recherche et la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques et de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

## CLIENTÈLES

Les services du *CALQ* s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines spécifiés dans son mandat. Toutefois, le *CALQ* estime que ses interventions bénéficient à l'ensemble des citoyens et citoyennes puisque les activités artistiques qu'il soutient contribuent à l'épanouissement culturel de la population sur tout le territoire du Québec ainsi qu'au développement économique des travailleurs bénéficiant de l'activité du secteur des arts et des lettres.

## NOS SERVICES

### SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

- accès immédiat de l'information par notre site Web
- service de renseignements
- publication de divers documents (bulletins et études)
- réseautage par les réseaux sociaux

### SERVICES OFFERTS À NOS CLIENTÈLES

- soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptés à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - programmes de subventions aux organismes sans but lucratif
  - programme de bourses aux artistes et aux écrivains
- soutien financier résultant d'un partenariat avec des instances régionales pour la création de programmes d'aide financière spécifiques à chacune des régions administratives
- gestion du processus d'attribution des fonds par la formation de jurys et de comités formés de pairs
- gestion du programme *Mécénat Placements Culture* visant les clientèles du *CALQ*, du ministère de la Culture et des Communications, de Bibliothèque et Archives nationales et de la Société de développement des entreprises culturelles

- reconnaissance aux artistes et aux écrivains par la remise de prix à la création artistique dotés d'un montant en collaboration avec des partenaires régionaux ou des organismes représentatifs du milieu
- organisation d'activités pour informer la clientèle des activités du CALQ (rencontres de consultation, conférences de presse, sessions d'information) et diffusion de l'information par les réseaux sociaux

## ENGAGEMENTS

### 1 Des services personnalisés

1.1 Nous vous accueillons et servons avec courtoisie, respect et équité à nos bureaux et nous vous offrons un service de réception téléphonique personnalisé, un numéro de téléphone sans frais ainsi qu'une boîte de réception par courriel (info@calq.gouv.qc.ca).

1.2 Nous tentons de répondre le plus rapidement possible aux demandes de renseignements par voie téléphonique ou sur rendez-vous. Nous nous engageons à répondre aux demandes reçues par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables.

1.3 Bien que nous privilégions un interlocuteur unique dans le traitement des dossiers et invitions les artistes, les écrivains et les organismes à communiquer d'abord avec la personne responsable de leur dossier pour obtenir des renseignements concernant leur demande, nous avons prévu des mécanismes qui permettront d'assurer un suivi par un tiers dans des délais raisonnables en cas d'absence de la personne responsable.

### 2. Accessibilité de nos services

2.1 Nos programmes sont disponibles à nos bureaux et sur notre site Web. Dans la majorité des cas, les programmes sont disponibles au moins deux mois avant la date limite d'inscription.

2.2 Nous nous assurons, dans la mesure du possible, de la présence d'un membre de notre personnel pour participer aux rencontres d'information en réponse aux demandes que nous recevons de la part des artistes, des écrivains, d'organismes, d'écoles professionnelles et autres groupes ou institutions reliés au milieu artistique dans toutes les régions du Québec.

2.3 Notre site Web présente des renseignements complets et régulièrement actualisés sur nos activités et nos politiques, dans un format accessible et compatible avec les logiciels de reconnaissance de texte.

2.4 Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2.5 Le siège social du CALQ est à Québec, et il dispose d'un deuxième bureau à Montréal. Pour mieux accommoder sa clientèle, la réception du bureau de Montréal est ouverte dès 8 h 30 jusqu'à midi, et de 13 h à 17 h. Le bureau de Québec est ouvert de 9 h à midi et de 13 h à 17 h.

### 3. Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

3.1 Nos critères et notre processus d'évaluation sont clairement identifiés dans chacun de nos programmes d'aide financière.

3.2 Nous veillons à assurer la crédibilité de l'évaluation des demandes par l'application rigoureuse et constante de nos processus et procédures.

3.3 Les jurys et comités consultatifs qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes qui disposent des outils pertinents leur permettant de faire leurs recommandations.

3.4 Nous sommes soucieux d'assurer à nos clientèles le traitement de leur dossier avec diligence. Nous entendons respecter les délais de traitement des dossiers tel que stipulé dans chacun de nos programmes.

3.5 Nous diffusons sur différents supports de communication les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière et son processus dans un souci de transparence et de clarté en rendant disponibles :

- les noms des artistes, des écrivains et des organismes auxquels nous accordons un soutien financier six mois après la date d'inscription;
- les noms des membres d'un jury, d'un comité consultatif ou d'un comité de sélection trois mois après l'annonce des résultats aux organismes et aux artistes;
- les décisions concernant le soutien financier en région par voie de communiqués de presse et les noms des membres d'un comité de sélection trois mois après la fin de leur mandat qui est généralement d'une année.

3.6 Nous consultons régulièrement nos clientèles par l'entremise de nos commissions consultatives et par des rencontres ponctuelles avec des représentants issus des milieux artistiques, littéraires et régionaux.

3.7 Notre présence sur les deux plus grands réseaux dans le domaine des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) permet de rejoindre des clientèles qui ne consultent pas nécessairement les médias et de recevoir des commentaires susceptibles d'améliorer nos services ou de préciser l'orientation de nos interventions.

## 4. Garantie du respect des règles d'éthique et de confidentialité

Nous nous assurons que les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts soient respectées. Par ailleurs, nous garantissons la confidentialité des renseignements que nous détenons dans le respect des lois en vigueur au Québec.

## 5. Traitement des plaintes

Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part à la secrétaire du CALQ (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca) qui s'engage en toute confidentialité à analyser votre plainte et à vous donner une réponse avec diligence.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page :
**www.calq.gouv.qc.ca/calq/declaration.htm**

# ANNEXE 3
# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec le 24 mars 2004 et modifié le 15 février 2013.

## PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (ci-après désigné le « Règlement »), adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c. 6, a. 1) (ci-après désignée la « Loi sur le ministère du Conseil exécutif ») ;

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec sont aussi assujettis aux principes et règles édictés par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance »), de la *Loi sur le conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q. c. C-57.02) (ci-après désignée « Loi sur le Conseil ») et du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q., c. 57.02) (ci-après désigné le « Règlement de régie interne ») ;

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement, la Loi sur la gouvernance, la Loi sur le Conseil et le Règlement de régie interne prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs ;

Considérant que les membres du conseil d'administration du CALQ désirent doter le CALQ d'un code d'éthique et de déontologie propre au CALQ ;

En considérant ce qui précède, les membres du conseil d'administration du CALQ ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit :

## 1. DÉFINITIONS

Les mots et expressions définis au préambule de ce Code ont, dans ce Code, la même signification que celle qui y est donnée au préambule.

Les mots et expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans ce Code ou dans son préambule, auront le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf si le contexte commande une interprétation contraire.

**« administrateur »** : désigne un membre du conseil d'administration du CALQ ;

**« artiste »** : désigne un artiste ou un écrivain professionnel, un collectif d'artistes ou d'écrivains professionnels, admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil ;

**« Code »** : désigne ce code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ adopté par le conseil d'administration du CALQ en vertu de la loi, du Règlement ou de la Loi sur la gouvernance ;

**« comité de gouvernance »** : désigne le comité de gouvernance et d'éthique du CALQ, prévu par la Loi sur la gouvernance ;

**« CALQ »** : le Conseil des arts et des lettres du Québec ;

**« organisme visé »** : désigne un organisme sans but lucratif ou une association culturelle admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil ;

**« personnes liées »** : désigne des personnes liées à un administrateur ayant un lien par :

i. le sang ;
ii. le mariage ;
iii. l'union civile ;
iv. l'union de fait ;
v. l'adoption ;

aux fins de ce Code, sont également liés à un administrateur :

vi. l'enfant d'une personne visée aux alinéas ii à iv de cette définition ;
vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ; et
viii. la personne morale qui est contrôlée par l'administrateur ou par une personne visée aux alinéas i à iv et vi de cette définition ; ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement ;
ix. toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, en raison de son statut, de son titre ou autrement.

# CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

## CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Le CALQ encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des organismes visés, des artistes et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

### Article 2

Le CALQ accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux organismes visés, aux artistes et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le CALQ doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le CALQ sont les suivantes :

1. La compétence : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;

2. L'impartialité : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisanes ;

3. L'intégrité : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;

4. La loyauté : L'administrateur est conscient qu'il peut être perçu comme un représentant du CALQ auprès des organismes visés, des artistes et des citoyens. En conséquence, il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par les instances du CALQ ;

5. Le respect : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

## CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

### Article 3

Ce Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du CALQ, de favoriser la transparence au sein du CALQ et de responsabiliser ses administrateurs.

### Article 4

Ce Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du CALQ. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement et vise à le compléter.

### Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues dans ce Code et celles prévues au Règlement, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

## CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

### Article 6

Tout administrateur du CALQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment le Règlement, la Loi sur la gouvernance ainsi que ceux établis par ce Code, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions.

### Article 7

L'administrateur doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

### Article 8

Dans la mesure où il n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts, l'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

**Article 9**

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

1. il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du CALQ ;

2. il doit avoir une attitude irréprochable et se doit de respecter la lettre et l'esprit de la loi, notamment du Règlement et de la Loi sur la gouvernance ;

3. il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ;

4. il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du CALQ ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'un titulaire entrent en conflit avec ses fonctions ;

5. mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur modeste, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques ;

6. il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le CALQ ;

7. il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public ;

8. il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du CALQ, sauf avec l'approbation préalable du CALQ ; et

9. l'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du CALQ.

**Article 10**

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration du CALQ exige le respect de la confidentialité.

**Article 11**

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges avec d'autres membres du CALQ ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que de l'information qui lui est communiquée ou transmise dans le cadre de ses fonctions.

**Article 12**

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

**Article 13**

L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

**Article 14**

L'administrateur, appelé ou invité à représenter officiellement le CALQ à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le CALQ. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du CALQ.

**Article 15**

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaires avec le CALQ ainsi qu'avec les membres de son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

**Article 16**

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent Code, l'administrateur ne peut avoir un intérêt direct personnel ou indirect, dans un organisme visé, mettant en conflit son intérêt personnel et celui du CALQ.

**Article 17**

Tout administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du CALQ, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

**Article 18**

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

**Article 19**

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

1. l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du CALQ ;

2. l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;

3. la participation à une délibération ou à une décision du CALQ, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;

4. le soutien privilégié à un organisme visé ou à un artiste dans ses rapports avec le CALQ, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'organisme visé ou à l'artiste ;

5. la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche, un associé ou une personne liée ;

6. le dépôt ou la transmission au CALQ d'une demande d'aide d'un organisme visé ou d'un artiste ;

7. la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du CALQ, aux studios et ateliers résidences et aux bourses de carrière.

**Article 20**

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même, pour un artiste ou encore pour un organisme visé au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du CALQ ne se trouve pas en conflit d'intérêts, si :

1. il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du CALQ, et ;

2. se retire de la réunion du CALQ ou de tout comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

**Article 21**

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du CALQ, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

**Article 22**

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du CALQ dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

1. dans le cas d'un organisme visé, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de l'administrateur ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

2. dans le cas d'un organisme visé, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

3. dans le cas d'un artiste, si le conseil d'administration du CALQ entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

**Article 23**

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du CALQ ou d'un comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du CALQ.

**Article 24**

Le secrétaire du CALQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du CALQ de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'il a participé au vote sur la question, le cas échéant.

**Article 25**
L'administrateur doit produire au secrétaire du CALQ, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme visé ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme visé, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le CALQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du CALQ une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du CALQ.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du CALQ dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du CALQ.

## CHAPITRE IV – MÉCANISMES D'APPLICATION

**Article 26**
Le président du conseil doit s'assurer du respect de ce Code par les administrateurs.

**Article 27**
Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition de ce Code peut consulter le secrétaire du CALQ sur cette situation.

**Article 28**
Dans le respect du mandat du comité de gouvernance, le secrétaire du CALQ se doit :

1. d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées à ce Code et de proposer au besoin des mises à jour ;

2. d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application de ce Code ;

3. de donner des conseils à tout administrateur confronté à une situation que ce dernier estime problématique ;

4. d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce Code, d'en informer le président du conseil du CALQ et avec l'accord de ce dernier, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance ;

5. de convoquer au besoin, avec l'accord du président du conseil du CALQ, le comité de gouvernance quant à toute modification devant être apportée au présent Code.

**Article 29**
Le comité de gouvernance a notamment pour fonctions :

1. d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique et de déontologie pour la conduite des affaires du CALQ ; et

2. d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du CALQ, aux dirigeants nommés par le CALQ et aux employés de celui-ci et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère et sous réserve de la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique.

**Article 30**
Le comité de gouvernance se compose majoritairement de membres indépendants. Le président-directeur général ne peut être membre de ce comité et celui-ci doit être présidé par un membre indépendant.

Le comité de gouvernance se réunit au moins deux fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation conformément à l'article 39 du Règlement de régie interne.

**Article 31**
En vertu des articles 37 et suivants du Règlement, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement ainsi qu'au présent Code.

**Article 32**
Le président du conseil doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

Ce document est également accessible sur le site Web du Conseil à la page : www.calq.gouv.qc.ca/calq/ethique_ca.pdf

## RAPPORT 2012-2013 EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les administrateurs du CALQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées au *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec* et dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30).

Outre le *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs*, qui a été mis à jour en 2011-2012, le CALQ est également doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés et pour les membres des jurys, des comités et les appréciateurs.

En 2012-2013, aucun cas de transgression du *Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ* n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Mis en place en 2009-2010 en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2012-2013, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS
ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social)
79, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5
Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707
Télécopieur : 418 643-4558

Montréal
500, place d'Armes, 15e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2
Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4160

Rédaction
Direction de la planification et
des programmes

Révision et production
Direction des communications

Conception graphique
David design

Impression : Imprimerie l'Empreinte

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec,
2013
ISBN : 978-2-550-68646-0
(version imprimée)
ISBN : 978-2-550-68647-7
(PDF)

Cette publication est également
disponible en version PDF sur le site
Web du Conseil.

Plusieurs documents concernant
les activités du Conseil peuvent être
consultés sur son site à la rubrique
*Publications*.

La forme masculine est utilisée sans
discrimination et désigne autant les
femmes que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé
sur un papier Rolland Enviro
100, fabriqué au Québec à partir
d'énergie biogaz et contenant
100 % de fibres postconsommation.
Ce papier est certifié Éco-Logo,
procédé sans chlore et FSC Recyclé.

**352 000 $ EN PRIX ET RECON-NAIS-SANCES PUBLIQUES**

# LISTE DES PRIX ET RECONNAISSANCES PUBLIQUES DU CALQ
# 2012-2013

## PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN RÉGION
5 000 $

**Abitibi-Témiscamingue**
MARTIN GUÉRIN (cinéma)

**Bas-Saint-Laurent**
JAMES DARLING (musique)

**Capitale-Nationale**
DENIS PLANTE (musique)

**Centre-du-Québec**
PIERRE TESSIER (arts visuels)

**Chaudière-Appalaches**
FRANÇOIS MATHIEU
(arts visuels)

**Côte-Nord**
JÉRÔME BÉRUBÉ (conte)

**Estrie**
YVES BOISVERT (littérature)

**Gaspésie**
SYLVAIN RIVIÈRE (littérature)

**Îles-de-la-Madeleine**
FRANÇOIS TURBIDE (métiers d'art)

**Lanaudière**
STEPHEN PON (métiers d'art)

**Laurentides**
JEAN-FRANÇOIS BEAUCHEMIN
(littérature)

**Mauricie**
DENIS DION (musique)

**Montérégie**
GILBERT POISSANT (métiers d'art)

**Montréal**
BRIGITTE POUPART (cinéma)

**Outaouais**
MENKA NAGRANI (danse)

**Saguenay–Lac-Saint-Jean**
GUYLAINE RIVARD (théâtre)

## PRIX À LA CRÉATION ARTISTIQUE DANS UN SECTEUR PARTICULIER

### Danse
Prix du CALQ pour la meilleure œuvre chorégraphique de la saison artistique 2011-2012
MARIE CHOUINARD
pour *Le Nombre d'Or (Live)*
10 000 $

### Musique
Prix Opus du compositeur de l'année / Conseil québécois de la musique
SIMON BERTRAND
10 000 $

### Théâtre
Prix Michel-Tremblay pour le meilleur texte dramatique / Fondation du CEAD
LARRY TREMBLAY
10 000 $

### Cinéma
Prix de la meilleure œuvre d'art et expérimentation / Rendez-vous du cinéma québécois
JULIE TREMBLE
5 000 $

Prix à l'écriture cinématographique / Société de développement des entreprises culturelles
DOMINIC ÉTIENNE SIMARD
5 000 $

### Littérature
Prix des libraires pour la catégorie « Roman québécois »
SAMUEL ARCHIBALD
2 000 $

## PRIX DU CALQ POUR LA MEILLEURE TOURNÉE INTERNATIONALE
10 000 $

LA LA LA HUMAN STEPS
pour la tournée européenne de son spectacle *Nouvelle Création*.

## BOURSES DE CARRIÈRE 2012-2014
60 000 $

PAUL-ANDRÉ FORTIER (danse)
JEAN DEROME (musique)

## BOURSE DE CARRIÈRE JEAN-PAUL-RIOPELLE
60 000 $

COZIC (arts visuels)

## BOURSE DE CARRIÈRE DESTINÉE AUX ÉCRIVAINS ET AUX CONTEURS
60 000 $

ANDRÉ ROY (littérature)

## BOURSE DE CARRIÈRE À L'INTENTION DES SCÉNARISTES ET DES RÉALISATEURS DE CINÉMA 2012-2013
100 000 $

PIERRE HAREL (cinéma)

www.
calq.
gouv.
qc.ca

Conseil des arts
et des lettres
Québec